



Hanches (Eure & Loir), “ La Cavée du Moulin ”. Diagnostics archéologiques 2006-2007

Fabienne Dugast

► To cite this version:

Fabienne Dugast. Hanches (Eure & Loir), “ La Cavée du Moulin ”. Diagnostics archéologiques 2006-2007 : • Prospection géophysique, mai 2006 - TerraNovA (Michel Dabas) • Sondages archéologiques, août 2007. [Rapport de recherche] Fouille programmée PCR Agglomérations secondaires. 2007. halshs-00402985

HAL Id: halshs-00402985

<https://shs.hal.science/halshs-00402985>

Submitted on 8 Jul 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

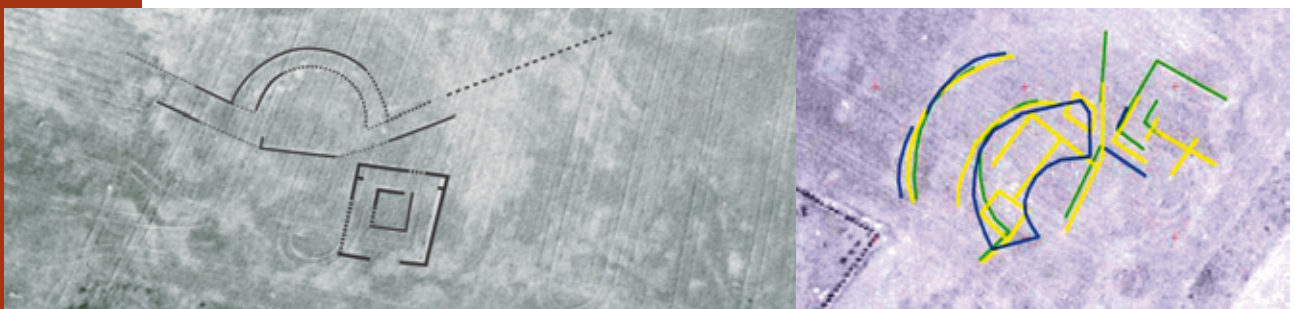


Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Hanches (Eure & Loir)

« La Cavée du Moulin » Diagnostics archéologiques 2006-2007

- *Prospection géophysique, mai 2006*
TerraNova (Michel Dabas)
- *Sondages archéologiques, août 2007*





Direction générale
des affaires culturelles
Centre



UMR 8167

Mondes sémitiques
Antiquité tardive
Monde byzantin
Médecine grecque
Islam médiéval

Orient &
Méditerranée

Unité Mixte de Recherche 8167

CNRS
27, rue Paul Bert
94204
Ivry-sur-Seine cedex
FRANCE

« La Cavée du Moulin », Hanches (Eure & Loir-28) Opérations 2006-2007

Connu depuis 1976, grâce à une fouille de sauvetage menée, en février de cette année-là, par Michel Souty¹ et à une photographie aérienne de Daniel Jalmain pendant l'été de la même année (**fig. 1**), le site gallo-romain de « la Cavée du Moulin » à Hanches (Eure-et-Loir) a fait l'objet, depuis 2006, de deux opérations d'investigation destinées à la fois à confirmer la présence de vestiges et à évaluer les « risques archéologiques » sur une zone de la commune en pleine mutation foncière² :

- en mai 2006, une prospection géophysique menée par la société TerraNova (Paris), sous la responsabilité de Michel Dabas et la direction scientifique de Fabienne Dugast (cnrs-umr 8167), en collaboration avec Christian Cribellier (SRA Centre)..... **p. 12**
- en août 2007, une campagne de sondages menée sous la direction de Fabienne Dugast **p. 23**



Fig. 1 – « La Cavée du Moulin », photographie aérienne du secteur ouest, vue du sud-est, Daniel Jalmain, 1976.

1/ « Michel Souty. Hanches, février 1976 », rapport de fouilles collectif, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (SAEL)*, n° 79, décembre 1979.

2/ Révision du PLU de la commune de Hanches portée à la connaissance de l'État, mai 2005, donnant lieu à l'Arrêté préfectoral n° 05 définissant la zone de saisine du préfet de région en application du décret 2004-490 relatif à l'archéologie préventive, juin 2005. Voir, *infra*, annexe 1.

I. LE SITE

I.a. Situation géographique et géologique

Le lieu-dit « la Cavée du Moulin » dépend de la commune de Hanches, située dans la région nord-est du département de l'Eure-et-Loir, à moins de 3 km au sud-ouest d'Épernon et à près de 5 km au nord-est de Maintenon (**fig. 2**). Il se dresse à l'orée de la Butte Lormière – zone de replat s'étendant au nord vers 164 m d'altitude – et de la butte Saint-Jean, culminant à 130 m, sur une légère pente orientée au sud-est entre 126 et 125 m d'altitude. Il domine une petite vallée peu large aux versants doux où coule la Drouette, une quinzaine de mètres plus bas, et fait face, au sud-ouest, à la butte Jarret et, au-delà, à celle dite de Gallardon et aux « Déserts du Rocher », autres replats qui culminent entre 156 et 158 m (**fig. 3**).

La formation géologique correspond à une région de transition qui s'étend entre les plateaux calcaires du Thimerais, drainé par l'Eure au nord, et la cuvette de la Beauce chartraine creusée, au sud, dans les massifs anciens formant une vaste plaine calcaire sèche, peu accidentée, recouverte de limons éoliens composés d'argiles, de calcaires et de silex.

Sur fond de craie blanche à silex bruns s'étendant à moins de 120 m d'altitude, le substrat apparaît par conséquent tout particulièrement hétérogène, offrant, dans la zone supérieure de la butte, une couche compacte d'argiles à meulière reposant sur les sables de Fontainebleau et s'interrompant par endroits, sur la pente sud, par des poches d'argiles à silex, formation résiduelle issue de l'altération sur place de la craie sous-jacente (**fig. 4**).

I.b. Situation administrative dans l'Antiquité

Dans l'Antiquité, le territoire dépendait de la Cité des Carnutes qui s'étendait sur les départements actuels du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Essonne (moitié sud-ouest), des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, ainsi que de la portion nord-est de l'Orne (**fig. 5**).

Le contexte administratif reste cependant difficile à déterminer. Le site ne paraît s'ouvrir directement sur aucune voie romaine, la plus proche – celle nord/sud reliant Paris/*Lutetia* à Orléans/*Cenabum* – étant distante d'une dizaine de km à l'est. Il pourrait en revanche se situer sur un chemin (ou une voie ?) secondaire allant de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain, au nord-est, à Chartres, au sud-ouest³ (**fig. 6**).

Par ailleurs, on ne connaît pas d'agglomérations à moins de 10 ou 15 km, les plus proches étant Senantes au nord-ouest, Tremblay-Boullais à l'ouest, Ablis au sud-est. À proximité néanmoins, un certain nombre de gisements à peu près contemporains, mais non encore identifiés, sont pressentis grâce à des prélèvements de matériels au sol ou à des photographies aériennes. Toujours en Eure-et-Loir gravitent, à moins de 5 km à la ronde :

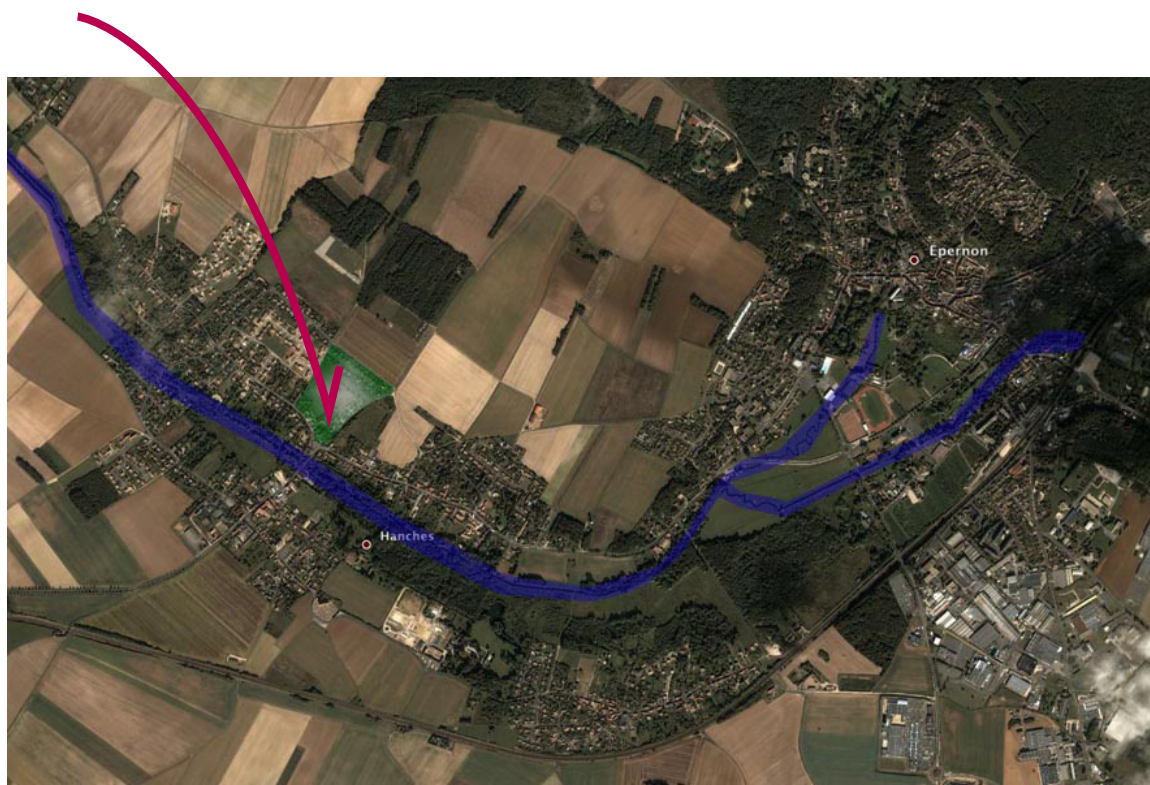
- au sud-est, Gas : villa gallo-romaine selon Daniel Jalmain (2006) ; diagnostic programmé pour 2008 par le Service départemental d'archéologie d'Eure-et-Loir, dir. Hervé Sellès, dans le cadre du projet de déviation de la D28 passant en centre bourg ;
- au nord-est, Épernon (?) : traces hypothétiques non vérifiées sur le plateau de la Diane ; diagnostic aux « Poiriers », rue de la Savonnière, en 2006 ;

3/ Recherches en cours menées par Ingrid Renault (Doctorante, Paris IV) et Grischka Bredow (étudiant Master 2, Paris IV).



Fig. 2 – « La Cavée du Moulin », carte IGN, 2115 est, 1/25000.

Fig. 3 – « La Cavée du Moulin », vue par satellite (Google Earth, 2006).



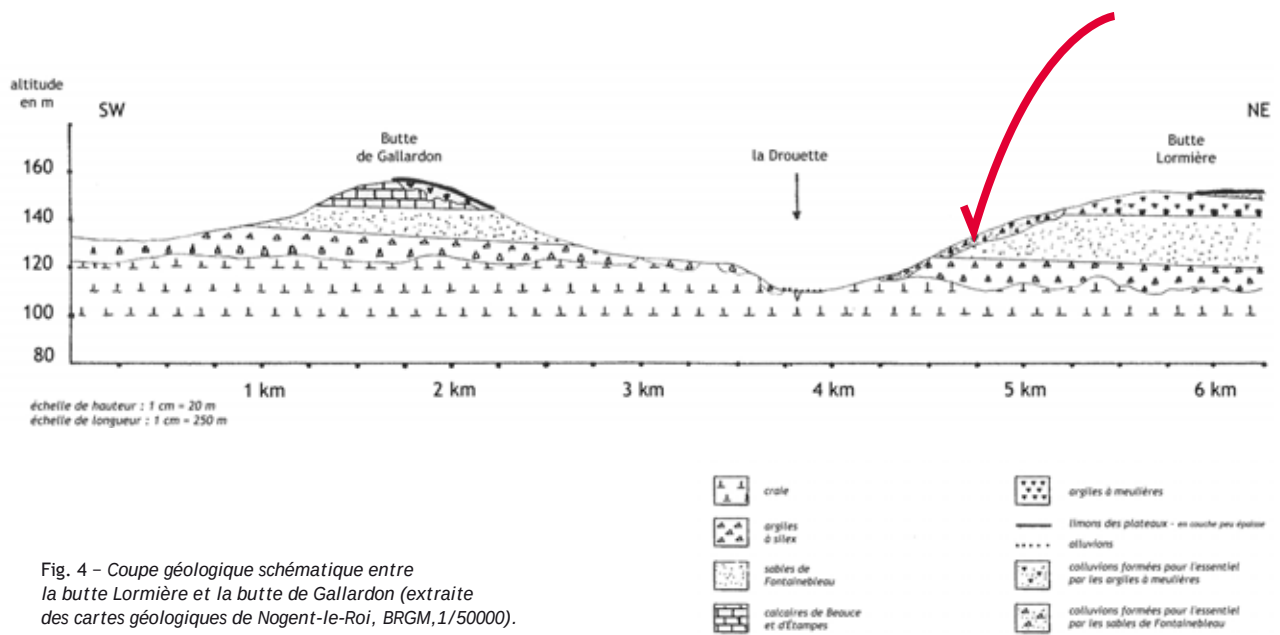
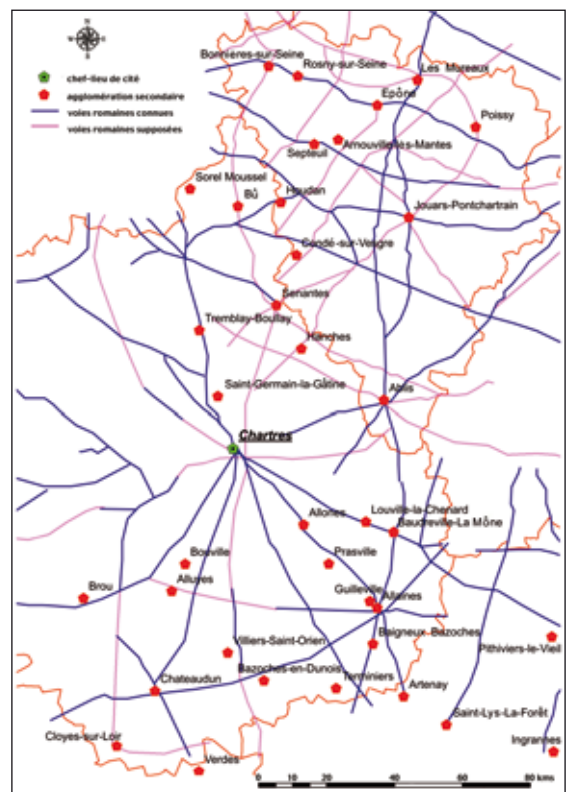


Fig. 4 – Coupe géologique schématique entre la butte Lormière et la butte de Gallardon (extraite des cartes géologiques de Nogent-le-Roi, BRGM, 1/50000).

Fig. 5 – Répartition des agglomérations carnutes connues aujourd'hui (Ingrid Renault, 2007).



Fig. 6 – Répartition des voies romaines connues ou présumées (Ingrid Renault, 2007).



- à l'ouest, Villiers-le-Morhier (?) ;
- au sud-ouest et aux abords de Maintenon : Pierres (villa ?), Saint-Piat (éléments d'occupations gauloises [fermes, *oppidum*], gallo-romaines et mérovingiennes) ⁴.

Du côté des Yvelines, outre La Boissière-École, au nord, où a été mis au jour un habitat gaulois associé à un atelier de potier remontant au I^{er} siècle, puis réoccupé au III^e siècle :

- également au nord et près de La Boissière-École, Mittainville : habitat et enclos s'étendant du I^{er} siècle avant notre ère au III^e siècle de notre ère ;
- au nord-est, Hermeray : habitats remontant à la Tène moyenne jusqu'au III^e siècle de notre ère ;
- également au nord-est et au sud d'Hermeray, Raizeux : occupation du III^e siècle ;
- à l'est, Gazeran : occupation s'échelonnant de la Tène finale au III^e siècle de notre ère, puis traces d'un établissement du III^e au IV^e siècle ;
- au sud-est, Émancé : habitat du II^e au III^e siècle ;
- plus à l'est, Orphin : habitat du I^{er} au II^e siècle⁵.

I.c. Premières investigations : la « fouille Souty », 1976

En février 1976, lors de travaux de terrassement entrepris, rue René Le Gall, par l'entreprise Gallas, une portion de mur maçonné, manifestement ancien, a été mis au jour, entraînant la programmation expresse d'une fouille de sauvetage menée par un jeune archéologue habitant la commune, Michel Souty. Celles-ci ont consisté en une série de sondages, révélant une portion succincte de bâtiment (**fig. 7**) ainsi que, selon le rapport paru dans le *Bulletin de la SAEL*, des « fosses remplies de pierres et de sédiments⁶ », difficilement datables pour deux d'entre elles en raison de l'absence totale de matériel.

La pelleuse ayant manifestement emporté toute la partie sud sur environ 1,50 m, n'était conservé de la portion de bâtiment en question, orienté nord-ouest/sud-est, que l'angle nord, interrompu par ailleurs, au sud-est, par la départementale, rue René Le Gall. Chacun des deux murs perpendiculaires était composé de moellons maçonnés, apparemment sur deux (mur nord-est) et trois (mur nord-ouest) rangées de pierres pour une épaisseur, respectivement, de 0,30 à 0,40 et de 0,40 à 0,50 m, sans réelle fondation. Les moellons, d'un module régulier de 0,15 à 0,20 m, étaient liés par un mortier blanc aux joints non travaillés.

Dressés encore sur une hauteur de 1,10 m, ils devaient supporter des murs en torchis dont quelques fragments ont pu être récupérés, durcis par les effets probables d'un incendie (**fig. 8, 9**).

La couverture devait être composée de *tegulae* et *imbrex*, comme en témoigneraient les restes nombreux de tuiles trouvés en une couche de destruction homogène et compacte entre les deux murs (**fig. 10**).

Enfin, cette portion de bâtiment délimitait, en place, un sol de 1,70 x 1 m, en terre battue, argileuse – correspondant manifestement au substrat naturel –, durcie et noircie sur 3 à 5 cm d'épaisseur.

4/ Voir notamment Anne Ollagnier, Dominique Joly, *Carte archéologique de la Gaule. L'Eure-et-Loir (28)*, Paris, 1994 ; CAEL, *15 années de recherches archéologiques en Eure-et-Loir*, Maintenon, 1991. Voir aussi L. G. Guérineau de Boisville, *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, 1864. Enfin, quelques informations dans *Bilan scientifique 1991 du Centre*, dans *Archeologia*, n° 268, 1991, et dans *Bilan scientifique de la région Centre*, Paris-SDA Orléans, SRA, 1994. Voir aussi Ingrid Renault, *L'occupation du sol chez les Carnutes : les confins de territoire*, mémoire de doctorat, Univ. Paris IV, en cours.

5/ Voir notamment Yvan Barat, Ingrid Renault, *Carte archéologique de la Gaule. Les Yvelines (78)*, Paris, 2006. Complétée par Ingrid Renault, *L'occupation du sol dans le sud des Yvelines*, mémoire de DEA, Univ. Paris IV, 2004.

6/ M. Souty, « Hanches, février 1976 », *Bulletin SAEL*, n° 79, décembre 1979, p. 2.

Le matériel céramique (notamment sigillées de l'atelier de Lezoux), abondant compte tenu des dimensions réduites de la surface fouillée, et parfois même en relatif bon état, permettrait de dater cette structure de la seconde moitié du II^e siècle de notre ère⁷. Une monnaie du Bas-Empire, aujourd'hui disparue, aurait été trouvée dans l'une des fosses.

I.d. Les photographies aériennes de Daniel Jalmain, 1976

La présence de ce gisement a été confirmée peu de temps après par des photographies aériennes prises par Daniel Jalmain, révélant à environ 100 ou 150 m plus à l'ouest les traces de structures bâties (fig. 1).

Michel Souty y avait reconnu d'emblais un *fanum* et un nymphée⁸. La sécheresse de l'été 1976 avait permis, de fait, de distinguer, à l'orée d'un bois, une forme manifestement à double carré concentrique, caractéristique du temple gallo-romain. Orienté nord-ouest/sud-est, celui-ci se composerait d'une *cella* de plan quadrangulaire, aux dimensions réduites – de 5 à 6 m de côté seulement –, entourée d'un portique ou galerie relativement régulière d'environ 2 à 2,50 m de large. Sur le côté sud-est, l'interruption de la structure laisserait imaginer la présence d'une entrée (fig. 11).

Contiguë et ouvrant sur le dit *fanum*, une forme semi-circulaire apparaît assez bien délimitée (fig. 12). Elle aussi orientée nord-ouest/sud-est, elle ne semble pas correspondre à un demi-cercle complet : ses deux extrémités paraissent s'interrompre en oblique, légèrement en-deça du diamètre, formant un angle d'environ 20 à 25° ; l'extrémité est pourrait même se prolonger bien au-delà, sur plus d'une trentaine de mètres vers le nord. Le diamètre intérieur peut être évalué à une vingtaine de mètres. Les limites extérieures de ce demi-cercle sont en revanche mal identifiables : son extension, au-delà du premier tracé, pourrait varier de 3 à 15 m, voire plus, étendant le diamètre de l'ensemble de 35 à 60 m.

Enfin, exactement dans le même axe que la galerie nord-ouest du *fanum* et relativement centré par rapport au diamètre de la forme semi-circulaire auquel il semble du reste parfaitement parallèle, se devinerait l'angle d'un troisième élément de forme oblongue dont le grand côté pourrait atteindre environ 8 m et le petit peut-être 1,50 ou 2 m, voire 3.

Sans doute l'orientation similaire de chacun de ces trois agencements ainsi que leur proximité avaient-elles amené Michel Souty à envisager un fonctionnement synchronique, et la forme semi-circulaire contiguë au *fanum* à opter pour l'hypothèse d'un « édifice de type nymphée » que le troisième élément pourrait fermer⁹.

Soutenu par Alain Ferdière et Yves de Kisch, Michel Souty avait envisagé alors de sonder le secteur pour permettre d'identifier la nature des structures, et même d'entamer des travaux de conservation et de mise en valeur : son projet a été malheureusement interrompu par son décès prématuré...

7/ L'étude de ce matériel a été faite par Michel Souty lui-même, qui le datait de la charnière du I^{er} au II^e siècle (*Bulletin SAEI*). Les nouvelles références nous permettent aujourd'hui de repousser cette datation : Hervé Sellès, *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en pays carnute. Catalogue typologique*, 16^e suppl. à la *Revue du Centre de la France*, 2001. Voir aussi tout récemment, H. Sellès, « Évolution des répertoires céramiques aux II^e et III^e siècles dans le nord de la cité des Carnutes », dans *Société française pour l'étude de la céramique antique de Blois*, Actes du congrès de Blois, 2005, pp. 283-304, et, du même, « Céramiques du Bas-Empire en Eure-et-Loir : l'apport des nécropoles de Chartres et du Boullay-Thierry », dans *ibidem*, pp. 305-322.

Cf. *infra*, annexe 2, quelques planches du mobilier céramique de la « fouille Souty », d'après le *Bull. SAEI*, 1976.

8/ Projet de lettre au « Directeur régional des Antiquités historiques de la région Centre », non daté et conservé aux archives de la mairie de Hanches.

9/ *Ibidem*.



Fig. 7 – État du bâtiment après la fouille, vue du sud-est. À droite, la rue René Le Gall (phot. Michel Souty, 1976).



Fig. 8 – Fragments de torchi avec traces de clayonnage et de poutre maîtresse (phot. Véronique Chevrier, 2005).

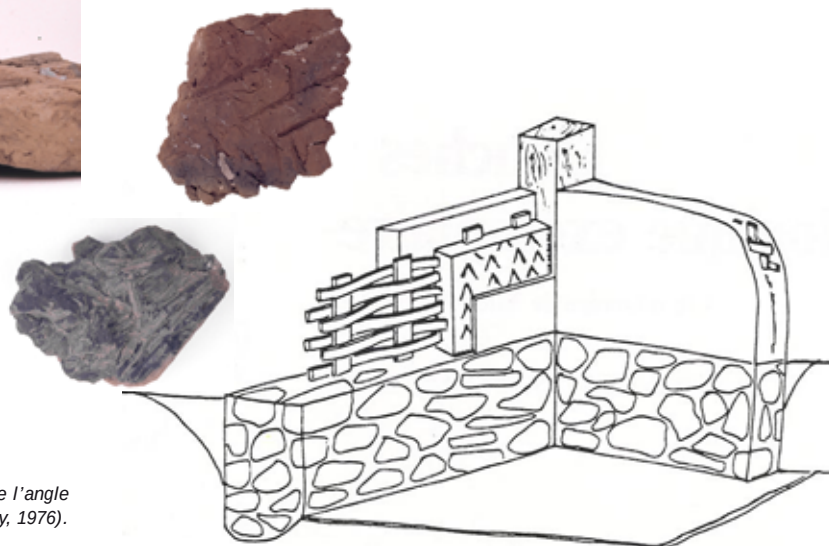


Fig. 9 – Essai de reconstitution de l'angle du mur (dessin Michel Souty, 1976).

Fig. 10 – Fragments de tegulae et d'imbrex (phot. Véronique Chevrier, 2005).





Fig. 11 – Forme en double carré concentrique
repérable sur la photo de Daniel Jalmain
(tracé Fabienne Dugast, 2005).



Fig. 12 – Forme semi circulaire, contiguë au dit fanum, repérable
sur la photo de Daniel Jalmain (tracé Fabienne Dugast, 2005).



I.e. Différentes interventions ponctuelles, 1999-2000

Avec le développement foncier, quelques rares investigations ont pu être menées récemment : à l'occasion de la construction d'une nouvelle maison individuelle un peu plus au sud de la « maison Souty »¹⁰, ainsi que sur le fond de coupe du plateau, rue Saint-Martin¹¹. Le matériel récupéré, ainsi que celui de ces différents sondages ponctuels effectués aux grés des travaux d'aménagement, ont permis d'évaluer la richesse du site (céramiques sigillées, enduits peints, verreries, etc.).

En 1982, Alain Ferdière, alors Directeur régional des Antiquités historiques de la région Centre, avait déjà émis le souhait d'établir un périmètre de protection sur l'ensemble du site¹² : seule la zone correspondant à la photographie aérienne a été réservée et placée en non constructible.

En juin 2005, à l'occasion de la refonte du POS en PLU de la commune de Hanches, la question de la protection de ce gisement a été reposée, Laurent Bourgeau, Conservateur régional de l'archéologie, soulignant que « l'extension de l'occupation gallo-romaine au-delà du site de la Cavée du Moulin ne nous est pas connue »¹³.

Le dossier s'est par conséquent ré-ouvert à cette date, programmant un premier diagnostic archéologique sur l'ensemble du périmètre de la Cavée du Moulin, de manière à évaluer son extension, intégrant la zone réservée en 1982 et les 3 ha non encore construits.

10/ Christian Verjux, DRAC-SRA Centre.

11/ Matériel récupéré régulièrement par Bernard Blum, hors stratigraphie, et conservé à la mairie de Hanches.

12/ Lettre au Maire de Hanches, 20 septembre 1982 (archives de la mairie).

13/ Lettre à Mme Claudia Ferrey, maire de Hanches, en accompagnement d'une proposition d'arrêté préfectoral concernant la protection de l'ensemble du site, au-delà du lieu-dit La Cavée du Moulin, 16 juin 2005 (archives mairie de Hanches).

II. PROSPECTION GÉOPHYSIQUE - MAI 2006

Parcelles concernées (extrait cadastral, commune de Hanches, 22.03.2005) :

— Zone ouest —	AD	131	130	129	132	128	127	125	124
	+	petite bande sur			123	133	(longeant les bois)		
— Zone est —	AD	139	138	146	(entre bois et haies des propriétés mitoyennes) (147 & 148 proches des propriétés mitoyennes)				
— Zone sud-est —	AD	120	119	(entre bois et haies des propriétés mitoyennes)					
— Zone sud —	AD	250							

Propriétaires concernés :

- Zone ouest — AD 131, Mme Madeleine Benoist, pour 1394 m² ; AD 130, SCI La Guerinière, pour 882 m² ; AD 129, Mme Léone Haincourt, pour 1173 m² ; AD 132 et 124, Mme Andrea Guillemain, pour respectivement 3986 m² et 866 m² ; AD 128 et 127, M. & Mme Gabriel Bradin, pour respectivement 930 m² et 752 m² ; AD 125, Mme Denise Vivien, pour 1360 m² ; AD 123 et 133, M. Denis Egasse, pour respectivement 431 m² et 593 m² ;
- Zone est — AD 139, Mme Yolande Feilleux, pour 3099 m² ; AD 138 et 147, M. Robert Foreau, pour respectivement 1551 m² et 95 m² ; AD 146, Mme Léone Haincourt, pour 4166 m² ; AD 148, Mme Odette Lelu, pour 287 m² ;
- Zone sud-est — AD 250, Commune de Hanches, pour 376 m² ; AD 119, Mme Jacqueline Pelletier, pour 697 m² ;
- Zone sud — AD 250, Commune de Hanches, pour 1604 m².

Titulaires de l'autorisation de prospection :

Christian Cribellier (SRA Centre) et Fabienne Dugast (CNRS, UMR 8167).

II.a. Les conditions de mise en œuvre

Cette opération avait pour objectif à la fois de confirmer la présence d'un gisement archéologique d'importance et d'envisager, en fonction d'éventuels « risques archéologiques », les possibilités d'une gestion analytique de ce site en pleine mutation foncière. Elle a été financée conjointement par le SRA Centre et le CAEL (Comité archéologique d'Eure-et-Loir) à hauteur de 2000 €.

L'une des exigences majeures de ce diagnostic était d'être non invasif, raison pour laquelle il a été décidé d'opter pour une prospection géophysique associée à un dispositif multipôle tracté de type ARP, mis en œuvre par TerraNova en collaboration avec Geocarta (Paris), dont l'avantage est d'assurer une analyse automatique et rapide sur de grandes surfaces (en l'occurrence plus de 2 ha) sans aucune incidence pour les sols actuellement retenus en jachère par des cultivateurs.

La résistivité électrique du sol a pu être mesurée par conséquent tous les 20 m, simultanément sur trois profondeurs successives : de 0 à 0,50 m, de 0 à 1 m et de 0 à 2 m. La présence de parcelles fortement boisées a néanmoins obligé à diviser la zone en trois secteurs : l'un à l'est sur moins d'un demi hectare, l'autre au nord sur une bande de moins de 30 m de large, enfin le plus étendu, à l'ouest, sur un peu plus d'un hectare (**fig. 13**). Sur le terrain, un zonage plus serré a été établi en raison des caractéristiques même du sol (**fig. 14**).

Concrètement, l'opération s'est déroulée en trois temps : la première intervention a concerné le secteur le plus dégagé, à l'ouest (**zone 1**), parcouru perpendiculairement aux anciens labours – perceptibles sur les

photographies aériennes de 1976 – de manière à éviter leurs interférences, c'est-à-dire selon l'orientation générale nord-ouest/sud-est, tournant de part et d'autre à 10 m des habitations au nord et au sud et longeant le bois à l'est, également à 10 m.

Cette première intervention, sur le moment, n'a pas paru très encourageante. Malgré les conditions optimales trouvées dans le courant du mois de mai, qui nous a offert un sol humide sans être détrempé, nous avons été confrontés aux caractéristiques mêmes du substrat, largement hétérogène, constitué de poches de sable et d'argiles à silex. Devant la complexité des informations relevées, aucune prospection manuelle n'a pu être mise en œuvre, comme il avait été projeté. L'opération s'est en revanche plus particulièrement concentrée sur le secteur sud de cette première zone – secteur correspondant à la partie centrale de la photographie aérienne de Daniel Jalmain (**zone 2**) –, parcouru une seconde fois et parallèlement aux labours pour permettre de compiler les nouvelles données aux premières.

Enfin, pour tenter tout de même d'obtenir une vision d'ensemble, une troisième intervention a concerné le secteur le plus à l'est (**zone 3**). En revanche, la bande longeant les habitations au nord, dont l'étroitesse ne promettait guère de résultats patents, a été abandonnée.

II.b. Les cartes des résistivités

L'hétérogénéité du sol a rendu particulièrement délicat le repérage de contours manifestes d'agencements de type anthropique. Il paraît en tous les cas difficiles de les distinguer parfaitement des altérations du sol naturel, tel le large segment transversal au nord de la zone 1 (coord. x-100750-100790), qui ne correspond *a priori* ni plus ni moins qu'à un profond sillon sur lequel s'est systématiquement heurté le Quad.

- **Zone 1** : Néanmoins, on est en droit de s'interroger sur les traces visibles, dès 0,50 m et s'affirmant à 1,70 m, dans la portion nord-est, aux limites des habitations modernes, qui paraissent dessiner une forme de plan quadrangulaire doublée, semble-t-il, au sud, dans le strict alignement, et globalement de même orientation que les ensembles repérés sur la photographie aérienne, c'est-à-dire nord-est/sud-ouest (**fig. 16, 17**). Sa largeur – du nord-est au sud-ouest – tournerait autour de 20 m, tandis que sa longueur, au moins équivalente, reste indéterminée en raison de la présence d'un bois côté est.

Un second élément paraît se dessiner à l'extrême ouest, le long de la rue des Sables, dans une direction similaire – nord-est/sud-ouest –, d'une largeur d'environ 3 m et se développant sur toute la longueur de la parcelle, soit au-delà de 80 m.

- **Zone 2** : Au sud, la forme semi-circulaire détectée sur la photographie aérienne apparaît de manière très nette sur les voies 0-1 et 0-1,70 m, avec ses extrémités sectionnées en biseau (**fig. 18, 19**). La masse sombre de la voie 0-1,70 m révélerait *a priori* une structure annulaire en maçonnerie pleine d'une dizaine de mètres d'épaisseur, doublée à un intervalle équivalent par le dessin d'une courbe manifestement de même centre. Elle paraît s'accompagner, au nord-est, de deux autres éléments contigus l'un à l'autre et formant deux masses quasi circulaires, elles aussi manifestement en maçonnerie pleine, d'un diamètre inférieur à 10 m. On remarquera leur position à l'extrémité est du second arc de cercle concentrique.

Le second passage du Quad, perpendiculaire au premier, laisse voir, sur la voie 0-1 m, une juxtaposition de contours incurvés et rectilignes plus ou moins sombres, qui traduirait une disposition plus complexe au

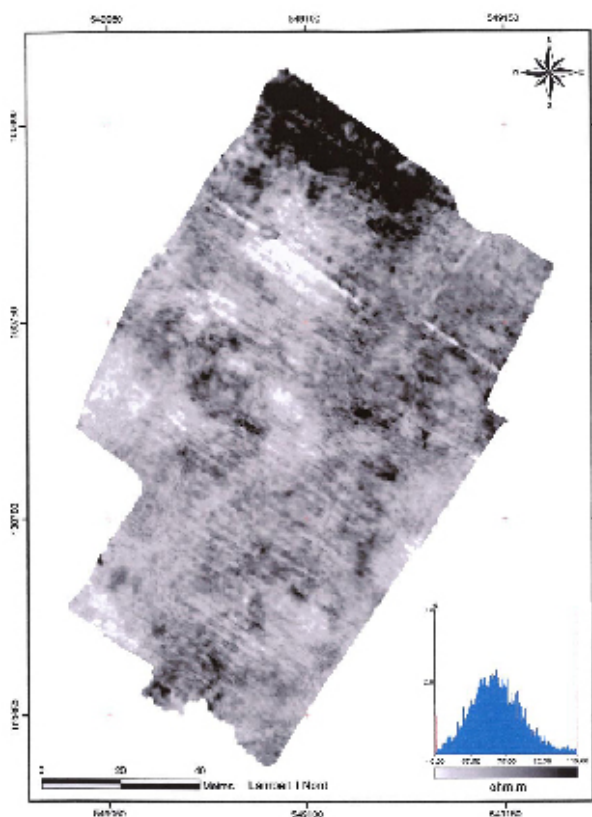


Fig. 16 – Cartes des résistivités de la zone ouest (zone 1) – respectivement de 0 à 0,50 m (haut gauche), de 0 à 1 m (haut droite), de 0 à 1,70 m (bas gauche) (doc. M. Dabas, TerraNova, juillet 2006).

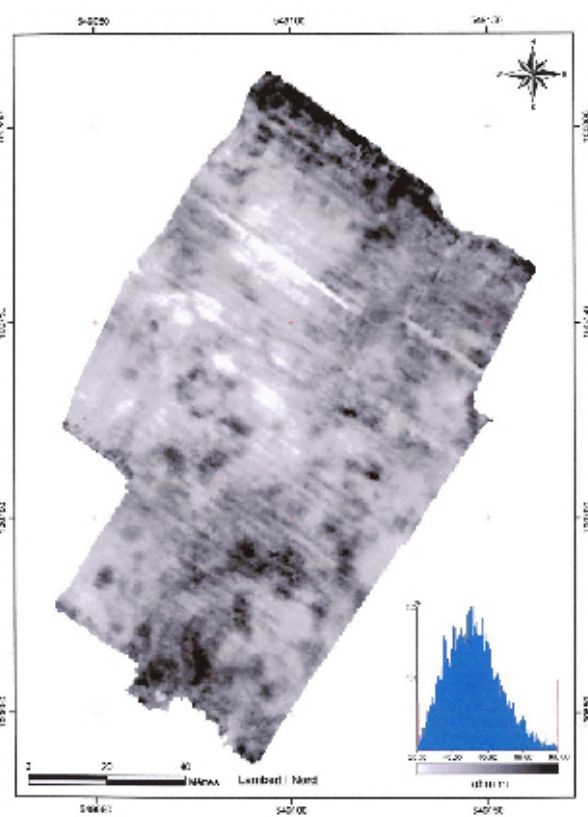
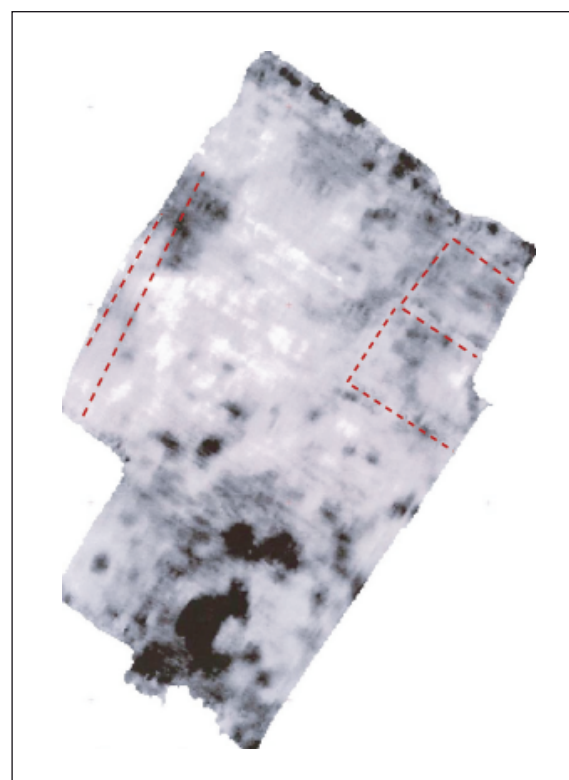
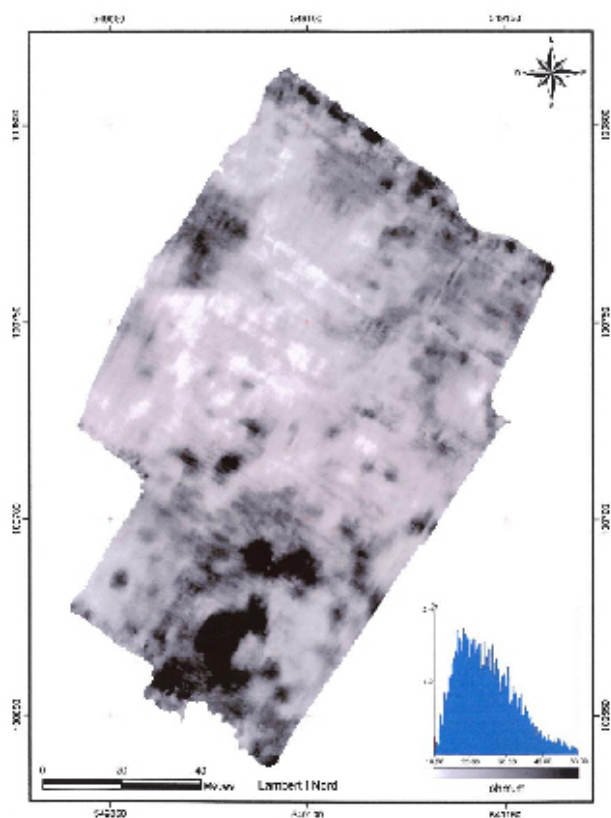


Fig. 17 – Reconstitution d'hypothétiques tracés d'agencements de type anthropique sur la zone ouest (doc. F. Dugast, 2006).



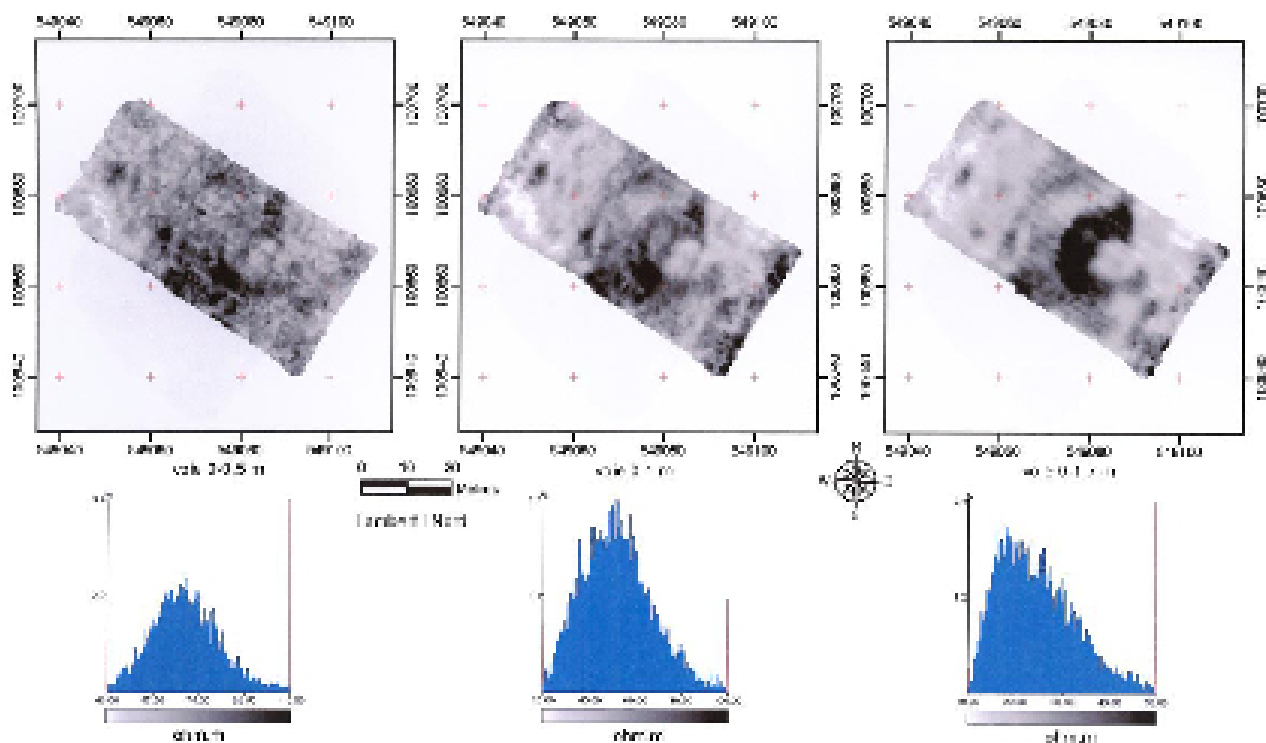


Fig. 18 – Cartes des résistivités de la zone sud (zone 2) – respectivement, de gauche à droite, de 0 à 0,50 m, de 0 à 1 m, de 0 à 1,70 m (doc. M. Dabas, TerraNova, juillet 2006).

Fig. 19 – Reconstitution hypothétique du tracé de la figure semi-circulaire de la zone sud, voie 0-1,70 m (doc. M. Dabas, TerraNova, juillet 2006).

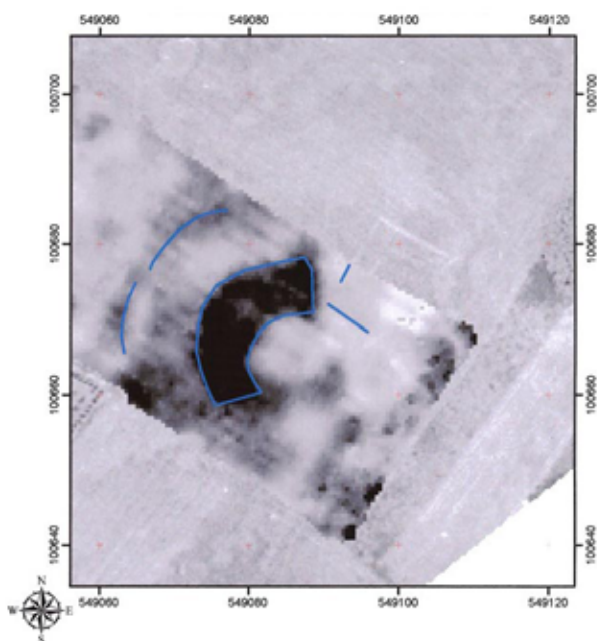


Fig. 20 – Reconstitution des différents tracés perceptibles sur la zone sud, voie 0-1 m (doc. M. Dabas, TerraNova, juillet 2006).

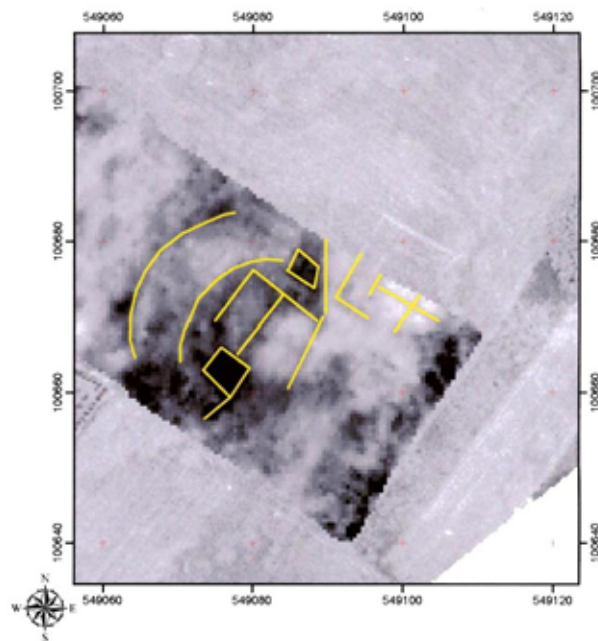


Fig. 21 – Superposition des tracés reconstitués d'après les cartes des résistivités de la zone sud et la photographie aérienne (doc. M. Dabas, TerraNova, juillet 2006).

— voie 0-1 m ;
— voie 0-1,70 m ;
— photographie aérienne

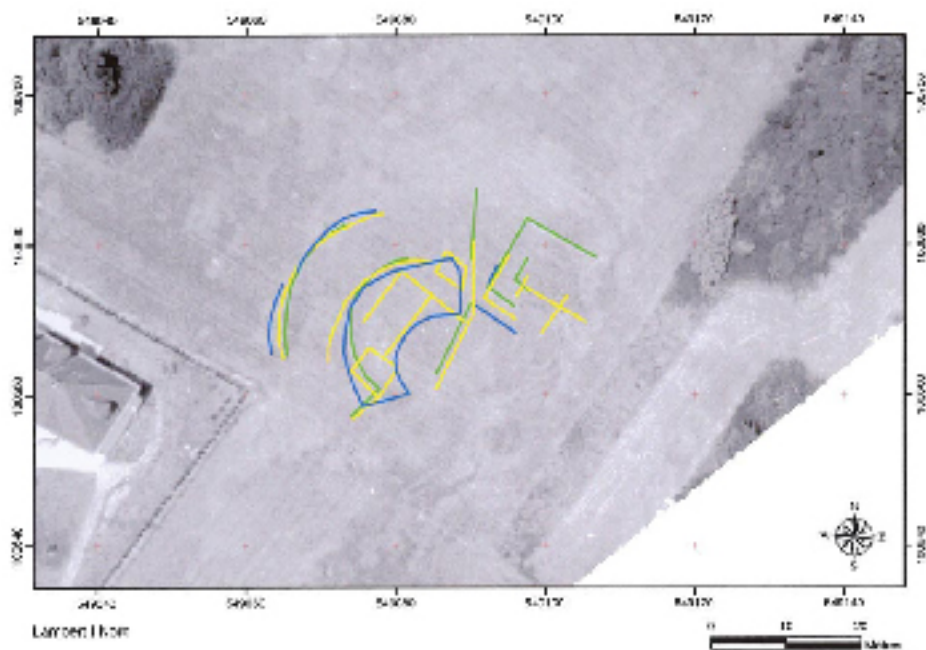
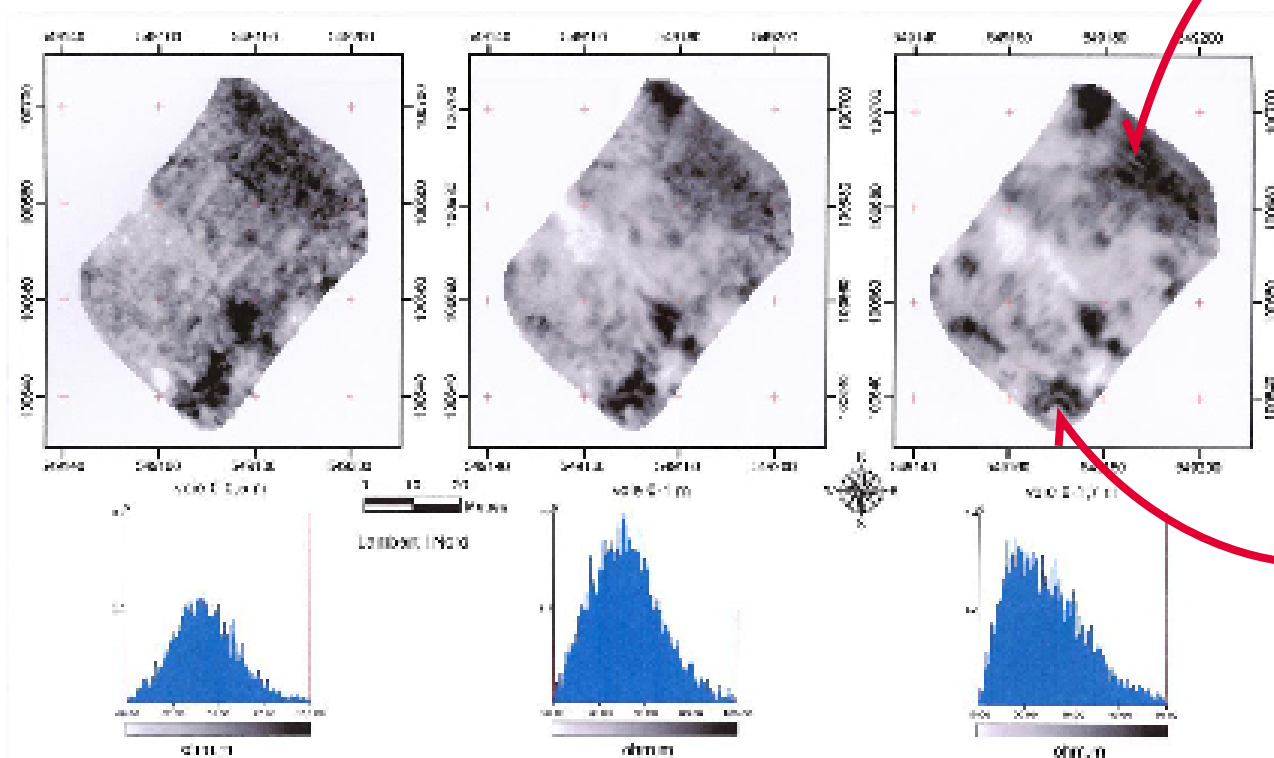


Fig. 22 – Cartes des résistivités de la zone est (zone 3) – respectivement, de gauche à droite, de 0 à 0,50 m, de 0 à 1 m, de 0 à 1,70 m (doc. M. Dabas, TerraNova, juillet 2006).



cœur même du demi cercle, mais qu'il ne faudrait peut-être pas considérer comme le témoignage réel de structures en place (fig. 20).

La figure quadrangulaire du *fanum*, quant à elle, se manifeste essentiellement par une tache claire dont les contours sont à peine perceptibles et que l'on aura tendance, par conséquent, à déduire du tracé repéré sur la photographie aérienne.

Une difficulté surgit au demeurant : s'ils semblent à première vue se confirmer mutuellement, aucun des tracés ne se superpose tout à fait, ni même avec celui apporté par la photographie aérienne redressée (fig. 21). Un décalage d'environ 1 m peut s'observer, aussi bien sur la structure quadrangulaire que sur la courbe la plus à l'ouest, et bien supérieur à 1 m sur les éléments situés au nord. On peut imaginer cependant que ces écarts sont le résultat de dégradations subies par ces vestiges¹⁴.

- **Zone 3** : À l'est, les structures d'origine anthropique se dessinent tout aussi mal (fig. 22). Il faut assez de perspicacité en effet pour percevoir, dans la partie nord, un tracé qui, pour paraître singulièrement régulier, ne présente pas moins un ensemble très compact et réduit, qui délimiterait d'étroites « pièces » juxtaposées d'à peine 2 m de large. Par ailleurs, le morcelage des cartes de résistivités, dû à la présence des parcelles boisées et à l'implantation des habitations modernes, ajoute à la difficulté d'interprétation en sectionnant l'information. D'un côté, d'autres formes pourraient être perceptibles si ce n'est que leurs contours, d'apparence plus arbitraire, interdisent toute interprétation assurée ; de l'autre, la vision segmentée contraint l'analyse, comme à l'extrême sud de cette zone, non loin du sondage effectué par Michel Souty, où se devine ce qui pourrait être l'angle d'une structure de forme quadrangulaire.

II.c. L'hypothèse d'un sanctuaire

Bien qu'elle apparaisse au premier abord quelque peu décevante par l'absence d'indices incontestables de types précis d'agencements d'origine anthropique, cette prospection n'en reste pas moins positive. Si elle ne permet pas de préciser encore les contours de l'organisation structurelle perceptible sur la photographie aérienne de Daniel Jalmain, elle en confirme du moins l'existence et, surtout, en fait soupçonner d'autres sur l'ensemble du gisement. Elle ouvre de ce fait de manière plus aiguë la réflexion sur l'identification de ce site, que la richesse du matériel recueilli dans les quelques sondages menés depuis 1976 aux grés des travaux d'aménagements modernes invite à situer autour du II^e siècle de notre ère, c'est-à-dire à une époque de mutations particulièrement importantes des agglomérations d'origine celtique, qui bénéficient alors de programmes de monumentalisation des lieux publics encouragés par les classes dirigeantes affiliées à l'empire romain.

Un *fanum*

Dans un premier temps en tout cas, elle pourrait bien permettre de maintenir l'hypothèse d'un sanctuaire. La structure de forme quadrangulaire révélée par les photographies aériennes l'évoquerait assez dans le cas où il s'agirait réellement d'un *fanum*, que la présence de fosses et de fossés repérés lors des sondages, ainsi

14/ Prospection géophysique « la Cavée du Moulin », commune de Hanches (28), acquisitions des données et rapport A. Favard et M. Dabas, TerraNova, juillet 2006.

que d'ossements animaux parmi lesquels, malgré un échantillonnage mince, paraissent abonder ceux de suidés (porcs, sangliers) et d'ovidés (moutons, chèvres)¹⁵, pourraient sinon corroborer, du moins ne pas contredire.

Il est à observer au demeurant que la position dominante du site, immédiatement au-dessus de la vallée de la Drouette et offrant une vue étendue sur le versant opposé en direction du « Cuvier » et des « Déserts du Rocher » (fig. 23), plaiderait en faveur d'une telle identification. L'orientation apparente de la structure carrée, au sud-est, y répondrait de même, sans que ses dimensions réduites – moins de 10 m de côté – ne fassent obstacle, si l'on en croit l'exemple, très proche et de même époque, du *vicus* de la Mône à Baudreville, qui présente un sanctuaire d'environ 1 000 m² au sein duquel se dresse un *fanum* de 9,80 m de côté pour une *cella* d'à peine plus de 4 m¹⁶, ou encore celui des Bois du Four à Chaux à Bû, dont le premier *fanum* ne dépassait pas les 11 m de côté pour une *cella* de 7 à 7,20 m¹⁷.

Un nymphée ?

Plus énigmatiques restent les autres « perturbations », et plus particulièrement la masse semi-circulaire, manifestement de même orientation que le supposé *fanum* et dont la forme, singulièrement régulière, inviterait à considérer, à première vue, comme une structure en relation étroite avec le temple. L'hypothèse d'un nymphée avancée par Michel Souty relève sans doute de cette contiguïté, que l'on retrouve dans nombre d'exemples de « sanctuaires de source » où le bassin correspond au cœur du sanctuaire et par conséquent, le plus souvent, jouxte le temple : à Aubigné (Sarthe), un grand bassin fait fasse à l'entrée du temple ; à Genainville (Val d'Oise), plusieurs ont été édifiés à l'arrière.

La forme ne contredirait certes pas une telle hypothèse : on peut assez imaginer en effet, en avant d'un mur d'enceinte curviligne correspondant à la « borne-pilier » qui dissimulait l'arrivée des tuyaux et recevait la bouche d'eau, un bassin de plan quadrangulaire, ou du moins rectiligne en façade, dont témoignerait le troisième élément de forme *a priori* oblongue inscrit au cœur de la masse semi-circulaire, dans le même alignement que la galerie du temple. Ses margelles viendraient alors se raccorder aux deux extrémités intérieures de l'exèdre, délimitant un réservoir d'une dizaine de mètres de côté, soit un volume d'eau d'une centaine de mètres cube (fig. 24). La masse noire visible sur les cartes des résistivités relèverait alors de la construction même du bassin, en pierre, peut-être excavé et/ou associé à un système de vidange ou de puits de captage par exemple, établi en dessous.

Cependant, même à suivre Aline Rousselle qui affirmait, en 1990, que les sources, les fontaines, les eaux courantes ou stagnantes ont toujours fait l'objet d'un culte en Gaule¹⁸, on ne peut négliger le fait qu'un tel dispositif supposerait en principe un système de canaux assurant le raccordement comme l'évacuation des eaux, quelle qu'en soit la source – la Drouette coulant tout de même à une centaine de mètres en contrebas.

Enfin et surtout, une telle hypothèse se heurterait *a priori* aux dimensions trop importantes de la structure, du moins par rapport au *fanum*. Même si le Vieil-Évreux dans l'Eure offre l'exemple d'un « monument des eaux » comparable quant à la forme et la taille, il paraît difficile d'imaginer une telle structure qui tient tout de même d'une réalisation monumentale – de prestige, par exemple, servant de support à une inscription dédicatoire – près d'un temple de si petite dimension : au Vieil-Evreux, le « monument des eaux » s'insère dans un complexe s'étendant sur quelques 6 à 8 ha et s'associe à des thermes et un temple imposants.

15/ Dominique Joly, « La faune d'un habitat gallo-romain à Hanches (Eure-et-Loir) », dans *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 23, vol. 1, Paris, 1984, pp. 91-98.

16/ Daniel Jalmain, « La fouille de sauvetage de la Mône, 1971-1972 », dans *Bulletin de la SAEL*, n° 5, 1985, pp. 2-7.

17/ Isabelle Fauduet, « Le sanctuaire gallo-romain des Bois du Four à Chaux à Bû », dans *Bulletin de la SAEL*, n° 15, 1988, pp. 1-27.

18/ Aline Rousselle, *La foi en Gaule dans l'Antiquité tardive*, Paris, 1990.

Un théâtre ?

À l'inverse, ses dimensions apparaîtraient réduites si l'on imagine un édifice de type « théâtre », que l'on dit « à scène réduite », caractérisé par une forme en hémicycle garni de gradins et surplombant une aire centrale plane plus ou moins semi-circulaire, fermée à l'opposé par un petit bâtiment de plan oblong.

Établie sur une légère pente en direction de l'est, la *cavea* s'étendrait au-delà des 35 m de diamètre pressentis à première vue et pourrait se développer sur trois *maeniana*, respectivement d'environ 3, 8 et 13 m de large ; l'*orchestra*, d'une dizaine de mètres de diamètre, s'ouvrirait de part et d'autre de la *cavea* par des *parodoi* obliques de 3 m de large ; enfin, le bâtiment de scène, correspondant au troisième élément inscrit au cœur de la masse semi-circulaire, offrirait une scène d'environ 8 x 3 m, légèrement inférieure au diamètre de l'*orchestra* comme dans nombre d'édifices théâtraux de type « gallo-romain » (fig. 25). La masse noire visible sur les cartes des résistivités relèverait alors des substructures mêmes de la *cavea*, peut-être excavées et qui, devant soutenir des gradins, pourraient avoir été renforcées.

L'hypothèse pourrait paraître séduisante à un moment où l'archéologie met en évidence l'association d'un tel monument, à partir du milieu du I^{er} siècle de notre ère, à nombre de sanctuaires d'origine celtique, laissant imaginer une fonction liée au déroulement des cérémonies de culte. Or, même si l'on connaît des édifices de ce type aux proportions similaires – Qanawat en Syrie, et plus proche de nous, Entrains dans la Nièvre, ou encore Guilleville au sud de Chartres, près de Janville –, une juxtaposition extrême du *fanum* n'est reconnue nulle part : si proche soit-il, le théâtre de Genainville l'est du péribole du sanctuaire, pas du temple lui-même.

Il est probable néanmoins que l'image que nous avons aujourd'hui de ce secteur soit brouillée, rendant difficile, en l'état, de trancher entre la fiabilité de la reconstitution proposée par TerraNova (fig. 21) et l'impression grevée à notre insu par la photographie...

Un portique ?

Il est clair cependant que les éléments favorables à l'identification d'un sanctuaire ne sont pas exclusifs d'une telle interprétation et que les données de la prospection pourraient bien la remettre en cause. En dehors de la structure en apparence carrée, rien ne s'oppose en effet à ce qu'il s'agisse plus généralement d'une agglomération, où se distinguerait à l'est (« fouilles Souty ») un centre artisanal – que ne contredirait pas la présence des fosses et des ossements animaux dont les fragments conservés se limitent curieusement aux parties extrêmes (les phalanges) – et à l'ouest, sinon un sanctuaire urbain, du moins un centre public, dont témoignerait la structure semi-circulaire qui pourrait bien correspondre par exemple à un portique à exèdres dressé dans le cadre d'un programme de monumentalisation au début du II^e siècle de notre ère. La masse noire visible sur les cartes des résistivités relèverait alors de la présence d'un sol aménagé, de type dallage, peut-être excavé. À noter en outre que rien, dans l'état, ne permet d'affirmer la contemporanéité des deux structures.

II.d. De nouvelles perspectives

Les résultats de la prospection géophysique ouvrent aujourd'hui sur une double perspective – d'une part dans ce que la confrontation de différentes investigations menées jusqu'à présent laissent l'archéologue dans le doute en même temps que dans l'expectative en ne corroborant ni n'infirment les données des unes et des autres de manière indubitable ; d'autre part, et concurremment, dans ce que l'identification réelle de ce site,



Fig. 23 – Localisation du temple, en léger contre-bas, faisant face au « Cuvier » et aux « Déserts du Rocher » (phot. V. Chevrier, 2005).



Fig. 24 – Restitution d'un nymphée (tracé F. Dugast, 2005).

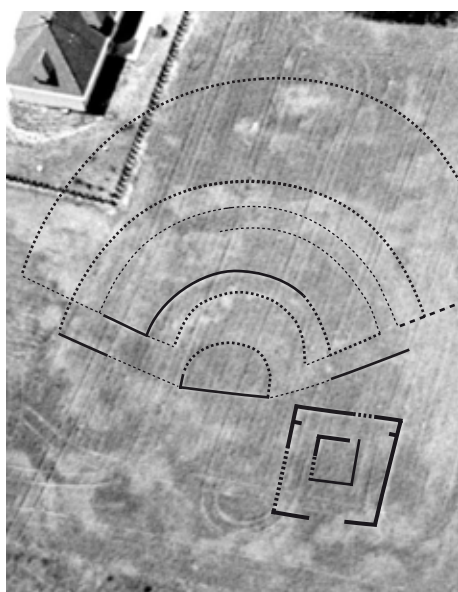


Fig. 25 – Restitution d'un théâtre « à scène réduite » (tracé F. Dugast, 2005).

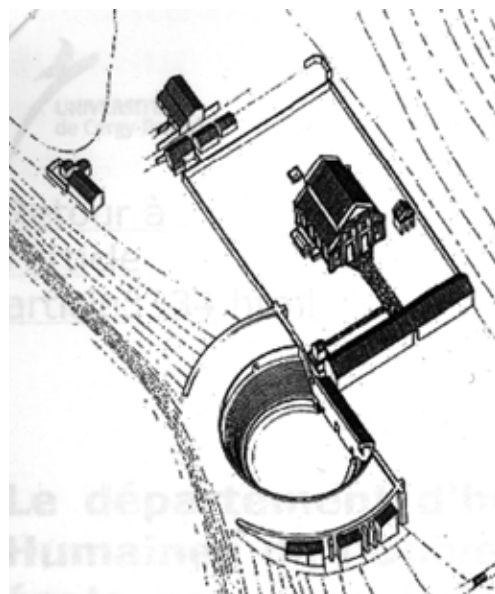


Fig. 26 – Le sanctuaire de Genainville dans le Val d'Oise (plan P.-H. Mitrad, 1960).

et plus particulièrement des structures devinées plus que, désormais, révélées par la photographie aérienne, se heurte à l'image d'un aménagement plus complexe qu'il n'y paraissait de prime abord. Il est à rappeler ici cependant que, s'il ne fait aucun doute qu'une implantation organisée, si petite soit-elle, a existé au lieu-dit « La Cavée du Moulin » et qu'elle s'étendait sur l'ensemble du secteur actuellement cerné par les habitations modernes, c'est-à-dire au moins sur 6 ha, il est moins sûr que ses vestiges soient encore aisément décelables. Il n'est que de rappeler la fouille de Michel Souty qui a mis en évidence la présence d'un bâti en torchis sur solin de pierres, particulièrement soumis aux intempéries dès l'instant qu'il n'est plus protégé et dont il est souvent difficile par conséquent de repérer les traces.

On s'expliquera d'autant mieux que les résultats de ces premières investigations n'apparaissent pas aussi impressionnants que l'on aurait pu l'espérer par la qualité des données, qui n'offrent pour l'instant aucune garantie quant à leur interprétation immédiate. Ils n'en constituent pas moins un premier apport concret à l'analyse archéologique du site, dans ce qu'ils fournissent une base géoréférencée à la lecture du sous-sol. Leur exploitation totale pourra s'effectuer dans la combinaison à une méthode d'investigation archéologique classique, en en guidant notamment les choix. D'eux en effet vont dépendre, dans un premier temps, la localisation des sondages désormais nécessaires à la vérification de la pertinence de la zone épineuse – celle de la photographie aérienne. Cette nouvelle intervention aura pour double objectif de donner les éléments d'une lecture plus fiable de ces premiers vestiges et d'ouvrir la voie à une appréhension archéologique du site dans son ensemble, en reprenant alternativement la lecture de son sous-sol donnée par les différentes investigations.

III. SONDAGES - AOÛT 2007

Parcelles concernées (extrait cadastral, commune de Hanches, 22.03.2005) :

— Zone sud-ouest —	AD	124	123	
	(+ AD	132	133	125)

Propriétaires concernés :

— Zone sud-ouest — AD 132 et 124, M. Lucien Guillemain, pour respectivement 3986 m² et 866 m² ; AD 123 et 133, M. Denis Egasse, pour respectivement 431 m² et 593 m² ; AD 125, Mme Denise Vivien, pour 1360 m².

Titulaires de l'autorisation de sondage :

Fabienne Dugast (CNRS, UMR 8167).

III.a. Les éléments en jeu

La prospection géophysique ne laissant aucun doute sur la présence de vestiges sur l'ensemble du secteur dit « La Cavée du Moulin », cerné aujourd'hui par les habitations modernes, il a paru nécessaire d'en vérifier l'état de conservation et, parallèlement, l'importance des données susceptibles d'intéresser l'archéologie.

Trois problématiques s'ouvrent en effet aujourd'hui de manière déterminante :

- 1/ l'identification, avant tout bien sûr, des tracés perceptibles aussi bien sur les photographies aériennes que par la prospection géophysique, qui paraissent pour les uns clairement correspondre à un *fanum*, pour les autres plus énigmatiques ;
- 2/ l'interaction de ces unités dans l'espace et dans le temps et, de ce fait même, l'identification de ce site : sanctuaire, habitat, complexe agricole, agglomération... ;
- 3/ à quoi s'ajoute la méconnaissance que nous avons tout de même de l'occupation du territoire carnute, tout particulièrement dans la portion qui s'étend au nord de Chartres, et qui laisserait imaginer un isolement du complexe sis à Hanches, *a priori* à l'écart des voies et, surtout, dont l'extension paraît restreinte à quelques 6 ha.

III.b. Les conditions de mise en œuvre

La campagne s'est ouverte le 31 juillet 2007 et s'est déroulée sur trois semaines avec la participation de 9 stagiaires, pour la plupart non expérimentés : 7 étudiants en 2^e et 3^e année d'Histoire de l'art et archéologie des Universités de Paris IV-Sorbonne et de Tours n'avaient en effet aucune réelle expérience de fouilles ; 2 étudiantes plus averties se sont respectivement occupées du traitement du mobilier (Ingrid Renault, doctorante à Paris IV) et des travaux de fouilles (Delphine Franceschi, doctorante à Paris I). L'enregistrement des données a été mené conjointement par Delphine Franceschi et moi-même. Enfin, j'ai été assistée, pour les relevés en coupes, de Matthieu Jagu, étudiant en topographie, et pour la mise au net des plans et coupes, de Delphine Franceschi. La

campagne a tenté d'assurer à la fois les opérations de sondage prévues et la formation quotidienne des étudiants aux techniques de fouilles.

Les travaux d'affouillement préalables ont été réalisés par l'entreprise Vertige, paysagiste à Saint-Hilarion (78), sous les directives de Christian Cribellier, SRA Centre. Le cabinet de Xavier Gernez, géomètre expert à Chartres (28), a déterminé en coordonnées Lambert l'emplacement de trois points fixe de calage et implanté un carroyage orienté sur les points cardinaux, de 35 m est/ouest sur 20 m nord/sud, positionné par rapport au plan cadastral sur la zone à sonder. La délimitation, sur le terrain, des tranchées de sondage a été effectuée bénévolement par Matthieu Jagu.

Le financement de cette campagne a été assurée pour partie par le SRA Centre, qui a pris en charge les travaux de pelle mécanique et de géomètre (pour respectivement 1435 € et 1000 €), et pour partie par le CAEL qui a pu débloquent, dans le cadre de l'ouverture de ce chantier, une somme de 6000 €, subvention entièrement gérée par l'AEDAH (Association sportive et culturelle de Hanches) et destinée à l'achat du matériel de chantier, à l'installation d'un cabanon et d'un toilette sur place, ainsi qu'à la prise en charge des repas des stagiaires et de leur assurance. La Mairie de Hanches enfin a mis à notre disposition un logement à proximité et un local aveugle pour le stockage du matériel provenant des fouilles.

Le contexte de cette campagne était particulièrement ingrat : s'agissant de sondages, les travaux se sont concentrés sur deux tranchées ouvertes grossièrement par la pelle mécanique – munie d'un godet à dents – sur 3 m de large et 10 à 20 m de long. La première semaine a été essentiellement occupée au redressement des bermes et au nettoyage des tranchées de manière à pouvoir récupérer les niveaux archéologiques sous les couches artificielles déterminées par la pelle – travaux durs et de longue haleine qui auraient pu décourager les jeunes stagiaires.

III.c. Le choix de l'implantation des sondages

- **Les contraintes :** la campagne devant se dérouler sur trois semaines seulement, avec une équipe réduite, volontaire certes mais peu ou pas expérimentée, et encadrée uniquement par le titulaire de l'autorisation de sondages, il allait de soi que les travaux allaient devoir rester concentrés sur une même zone. Il fallait en outre compter seulement sur quatre postes de fouilles de deux fouilleurs chacun, ramenés à deux ou trois lors des journées dévolues au traitement du mobilier, sans oublier les aléas des conditions météorologiques qui pouvaient obliger à quitter le chantier pour, par exemple, une formation théorique en salle.

Ces conditions évaluées dès le début ont imposé de limiter le nombre de tranchées à deux, d'en limiter aussi l'extension à un maximum de 20 m et de ne pas trop les éloigner l'une de l'autre de manière à permettre un réel travail de groupe. Pour répondre à ces contraintes, la zone de sondage a été concentrée sur une surface de moins de 600 m², et les tranchées distantes de moins de 10 m (**fig. 28**).

- **La première tranchée (désignée *Sondage A*)** a eu pour objectif de sonder les traces de ce qui paraît être un *fanum*, à l'est, en en déterminant au mieux les limites extérieures nord-est et sud-ouest ainsi que celles nord-ouest de la structure intérieure (*a priori* la *cella*) de manière à vérifier leur interaction ; elle devait permettre, parallèlement, de repérer la présence des éléments dessinés par la prospection géophysique à son extrémité sud-ouest.

Cette première tranchée devait par conséquent s'ouvrir à environ 1 m au-delà de la limite nord-est du bâtiment supposé, sur 3 m de large, aux coordonnées comprises entre X 549101 / Y 100683 (NW) et X 549103 / Y 100681 (NE). L'objectif étant de toucher le maximum de structures possible, elle a été développée dans une direction nord-est/sud-ouest, intégrant sa limite sud-est jusqu'à environ 8 m en-deça pour atteindre ce qui paraît dessiner l'angle d'une autre structure au sud-est, aux coordonnées comprises entre X 549086 / Y 100668 (SW) et X 549088 / Y 100661 (SE). Elle devait atteindre ainsi une longueur de 20 m (fig. 27).

- **La deuxième tranchée (désignée *Sondage B*)** devait sonder une partie de la masse semi-circulaire à l'ouest et tenter de vérifier la validité des tracés révélés par la prospection géophysique dans sa partie centrale. Pour faciliter le travail d'implantation sur le terrain et sur le cadastre, elle a été volontairement inscrite dans une orientation strictement nord/sud.

Cette deuxième tranchée devait s'ouvrir elle aussi sur 3 m de large, à 2 m environ au-delà de la limite nord du premier tracé semi-circulaire, aux coordonnées comprises entre X 549078,5 / Y 100680 (NW) et X 549081,5 / Y 100680 (NE), de manière à permettre de repérer l'éventuelle interaction entre l'anneau particulièrement visible au sud et la masse plus claire contiguë au nord, qui paraît former un second anneau concentrique au premier et s'étendant au nord-ouest, limité par un second arc de cercle. La tranchée devait s'étendre sur 10 m de long en direction du sud jusqu'à atteindre la limite sud de l'anneau, aux coordonnées comprises entre X 549078,5 / Y 100670 (SW) et X 549081,5 / Y 100670 (SE) (fig. 27).

III.d. Le sondage B (ouest)

Le premier coup de pelle a été donné dans les limites nord du sondage B prévu (ouest de la zone), ouvrant la tranchée vers le sud, suivant le pendage naturel actuel, de direction nord-ouest/sud-est (fig. 29). Contrairement à ce que l'on attendait, la pelle n'a rencontré que peu d'obstacles, ou du moins n'en a heurté aucun de manière décisive. Elle a mis néanmoins au jour, à environ 2,50 m de la limite nord, contre la berme ouest, une masse de mortier blanc adjoint de quelques moellons et, à première vue, d'un gros bloc de meulière dont seule la pointe était perceptible (fig. 30). Quelques 3 m plus loin, elle a heurté de nouveaux blocs de meulière, dont deux ont été retirés avec de nombreux moellons de tailles variables, allant de 0,10 à 0,30 m environ, créant ainsi une importante dénivellation artificielle (fig. 31). Enfin, la tranchée a été prolongée, au-delà de sa limite sud prévue, sur 1,50 m de large au sud-est et sur 5 m de long, de manière à vérifier la présence de ces moellons sur une autre portion de l'anneau, jusqu'à atteindre son extrémité sud, plus sombre et dessinant, d'après les données de la prospection géophysique, une forme en trapèze (fig. 27).

Ce premier sondage a été divisé en 3 secteurs suivant les paliers donnés artificiellement par la pelle mécanique : le **secteur 1** s'étend ainsi de la berme nord sur 6,50 m jusqu'à atteindre l'importante dénivellation due au retrait des deux gros blocs et de nombreux moellons ; le **secteur 2** correspond à cette fosse artificielle creusée par la pelle mécanique sur 3,50 m de long, jusqu'à la limite sud prévue du sondage ; le **secteur 3** prend en compte le prolongement de la tranchée vers le sud, décalée à l'ouest d'1 m (fig. 27, 28a)

- **Le secteur 1**, au nord, a été très abîmé par la pelle mécanique qui a morcelé involontairement les niveaux archéologiques. Il a paru nécessaire, par conséquent, d'effectuer un état des lieux après nettoyage mais avant

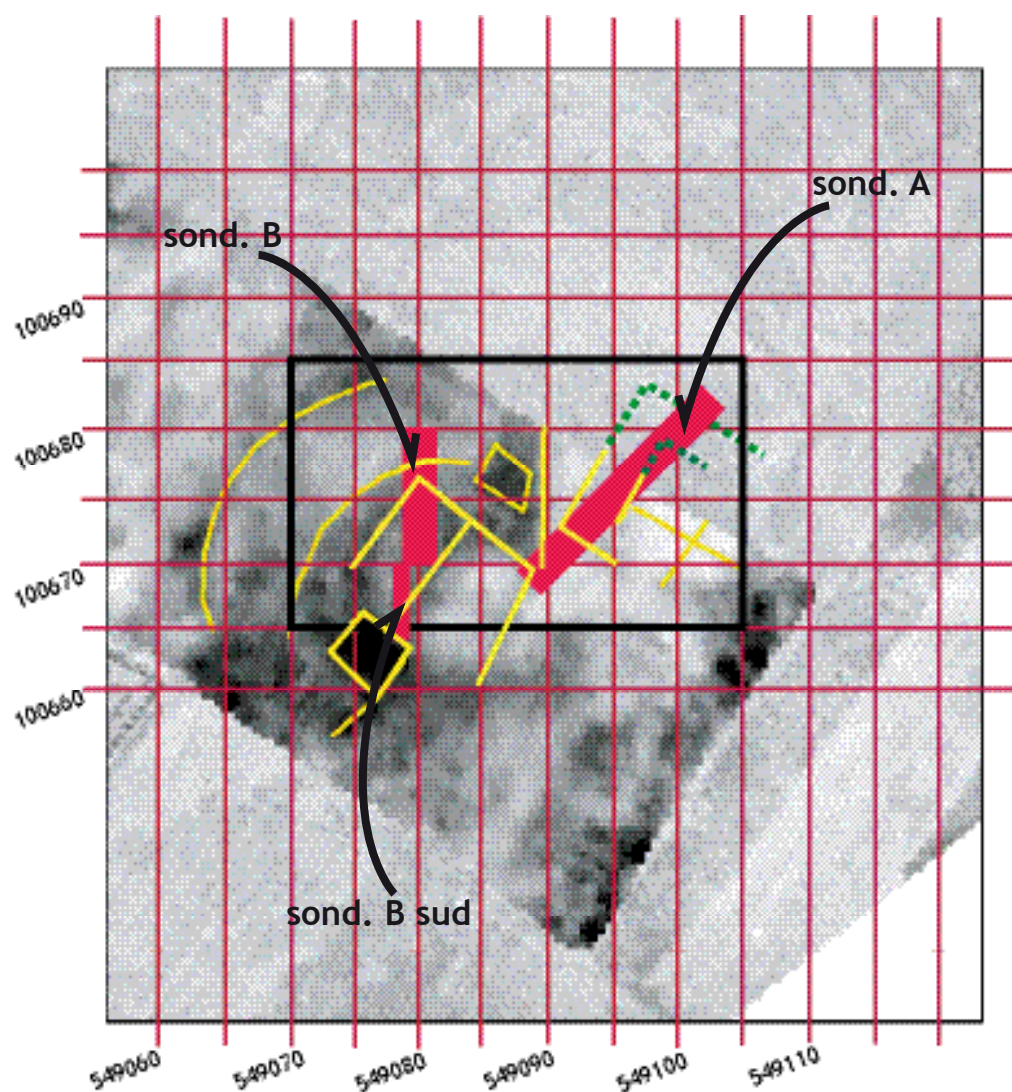


Fig. 27 – Implantation des sondages A (est) et B (ouest) (doc. F. Dugast, 2007).

Fig. 28 – Implantation in situ des sondages B (ouest) et A (est) (phot. I. Renault, 2007).

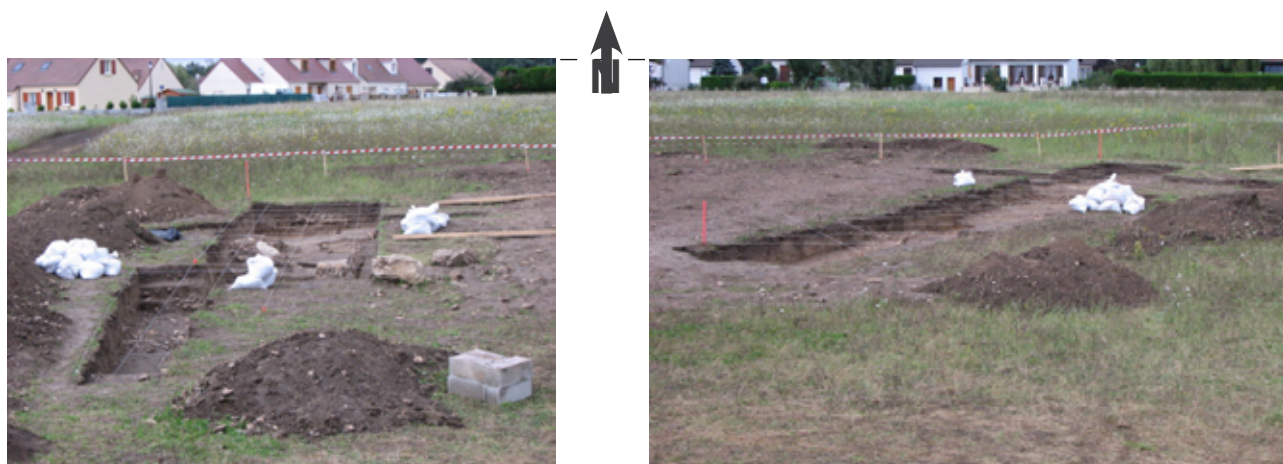


Fig. 29 – Premier coup de pelle : sondage B, nord (phot. B. Blum, 2007).



Fig. 30 – Sondage B, nord (secteur 1) : premiers éléments de maçonnerie composés de mortier blanc et de maillons (phot. V. Chevrier, 2007).

Fig. 31 – Sondage B, centre, secteur 2, vue du sud-est (phot. F. Dugast, 2007) :

- blocs de meulière en place ;
- - - position de blocs retirés par la pelle.



tous travaux de fouilles : chaque surface montrant *a priori* un élément structurel différent – par sa couleur, sa densité, son matériau, ses inclusions, etc. – ou marquant une dénivellation importante a été constituée en unité stratigraphique arbitraire, numérotée de B-1021 à B-1035 : systématiquement entamé par la pelle, leur niveau supérieur a été considéré comme inconnu. Ont ainsi été distinguées 14 US, successivement du nord au sud (**fig. 32**) :

- sortant de la berme nord, un restant d’empierrement de 0,50 m de large sur 1,20 m de long, compris entre les cotes 125.842 N et 125.602 S = **B-1022** ;
- au pied de B-1022, sur 1 m de large et sur toute la largeur de la tranchée, une couche argileuse entamée par la pelle à la cote moyenne 125.594 = **B-1024** ;
- marquant une dénivellation par rapport à B-1024 sur toute la largeur de la tranchée, une seconde couche plus argileuse de 1 à 1,50 m de large, montrant un léger pendage vers le sud compris entre les cotes moyennes 125.461 N et 125.457 S = **B-1025** ;
- sortant de la berme est et s’étendant entre 2,50 et 4,50 m de la berme nord, les traces d’empierrements développés sur à peine 0,20 m, aux cotes moyennes 125.589 = **B-1026**, au nord, et 125.524 = **B-1031**, au sud ;
- dans le prolongement de B-1031 au sud, le long de la berme est, sur 0,20 m de large et environ 1,20 m de long, suivant le même pendage, une couche argileuse à la cote moyenne 125.497 = **B-1033** ;
- au pied de B-1026 et B-1031, une couche argileuse avec inclusions diverses s’étendant entre 1 m d’est en ouest et 1,50 m du nord au sud selon un pendage nord-est/sud-ouest, aux cotes moyennes 125.581 NE et 125.404 SW = **B-1027** ;
- contre la berme ouest, s’étendant entre 3 et 4 m environ de la berme nord et sur 0,50 m de large, une zone de mortier suivant un pendage nord-est/sud-ouest compris entre les cotes 125.706 N et 125.627 S = **B-1028** ;
- légèrement entamée par la pelle entre B-1027 (est) et B-1028 (ouest) et surplombant B-1025 au sud, une couche réduite de terre brune avec inclusions diverses suivant un pendage inverse ouest/est compris entre les cotes moyennes 125.549 et 125.593 = **B-1030** ;
- contre la berme ouest, à 4,50 m de la berme nord, immédiatement au sud et contre les traces de mortier B-1028, en léger contrebas et sur une surface d’environ 1 x 1 m, une couche de terre comportant manifestement de nombreux moellons à la cote moyenne 125.546 = **B-1029** ;
- à 0,60 m de la berme ouest et émergeant à l’est de B-1029, un bloc meulière de 0,90 x 0,30 m, d’orientation nord-ouest/sud-est et au pendage identique compris entre les cotes 125.903 N et 125.525 S = **B-1032** ;
- au sud de B-1029 et dans son prolongement mais en léger contrebas, une couche argileuse comportant quelques inclusions de fragments de mortier et de silex sur une surface d’environ 1,70 m N/S x 1,30 m E/W, suivant un pendage plus fort nord/sud compris entre 125.533 N et 125.301 S = **B-1035** ;
- à l’opposé, à 0,60 m de la berme ouest et à 6,50 m de la berme nord, un bloc meulière de 0,70 x 0,20 m, d’orientation nord-est/sud-ouest et au pendage identique compris entre les cotes 125.401 NE et 125.385 SW = **B-1037**.
- séparant le secteur d’est en ouest et partant à 3 m de la berme nord jusqu’à 6,50 m, une dénivellation importante de 1 à 2 m de large, s’étendant au nord, entre B-1030 et B-1027, à la cote 125.341 et au sud, entre B-1037 et B-1035, à la cote 124.941 = **B-1034**.

Enfin, deux bandes transversales à la tranchée principale ont été décapées sur environ 0,30 m d’épaisseur : l’une à l’ouest, à l’aplomb de B-1029 et B-1028 selon une orientation nord-est/sud-ouest, l’autre à l’est, à l’aplomb de B-1026 selon une orientation quasi est/ouest. Elles avaient pour but de vérifier l’implantation des empierrements et zones de mortier emportés au centre du sondage, qui se situaient à l’emplacement de l’arc

de cercle extérieur de la masse annulaire révélée par la prospection géophysique – d'où l'orientation nord-est/sud-ouest choisie pour la première. Elles ont reçu chacune le numéro d'US de décapage, B-1001, et se situaient respectivement aux cotes moyennes 125.792 (est) et 125.683 (ouest).

L'extrême morcelage dû au passage de la pelle mécanique a pu être réduit partiellement en isolant, par la fouille, 4 types d'éléments dont 2 ont probablement un lien de continuité d'est en ouest ; 3 sondages ponctuels ont permis d'affiner les relations entre ces 4 types d'éléments (**fig. 33**) :

- le sondage **SB-1121**, au pied de la berme nord et de B-1022, a permis de vérifier que l'empierrement constitué de petits moellons de silex et de calcaire, relativement lâche, était couvert sous 0,30 m de couche végétale, comptait moins de 0,20 m d'épaisseur et reposait sur une couche d'argile stérile de 0,35 m d'épaisseur (B-1120), atteignant le substrat à la cote 125.253 (**fig. 38** [coupe xxxiii]) ;
- B-1025, 1027 et 1030 correspondaient à une même couche limoneuse, bousculées par les « retours de pelle » (B-1073) ; conservée sur une faible épaisseur à l'ouest, elle recouvrait une épaisse couche de terre dense comportant des inclusions de fragments de mortier, de calcaire et de silex, similaire à de la bauge, s'étendant sur 1 m² contre la berme ouest, avec un pendage sud-ouest/nord-est compris entre les cotes 125.650 et 125.458 (B-1070 = B-1028) ; elle est en lien avec le bloc de mortier B-1028 au sud-ouest ; clairement entamée dans sa partie nord, cette couche se perd à 1 m de la berme ouest ; des « langues » offrant un aspect similaire mais de forme très irrégulière et de faible épaisseur apparues sous les « retours de pelle » au centre laissent imaginer qu'elle avait aussi un lien avec les empierements B-1026 et B-1030 à l'est, qui ont été repérés en lien réciproque longeant la berme est en direction du sud sur 2 m (B-1069) et s'enfonçant à l'est dans la bande préalablement décapée sous B-1001/1050 (B-1066) (**fig. 34, 38** [coupe xxx]) ;
- le sondage **SB-1102**, au pied de la berme est, à 2,50 m de la berme nord et couvrant une surface d'environ 1 m², a mis au jour, côté nord, sous une couche d'argile stérile développée sur 2 paliers successifs en direction du sud et de même type que SB-1121 à la limite nord, des traces de maçonnerie en place, de type fondation, à la cote 125.013 (**fig. 35, 38** [coupe xxx]) ;
- au sud-ouest, autour de la zone de mortier B-1028, une couche relativement homogène, comprenant des moellons épars de tailles variables et en connexion avec le bloc de meulière B-1032, se développe au sud jusqu'à la limite du secteur (B-1126) et s'enfonce à l'est dans la bande préalablement décapée sous B-1001/1051 (B-1118) ; le sondage **SB-1135**, ouvert entre les couches bien établies B-1126 à l'ouest et B-1069 à l'est, a mis au jour, 0,15 m plus bas, un empierrement plus dense à la cote moyenne 125.320 (**fig. 36, 37, 38** [coupe xxxiv]).

- **Le secteur 2** est entièrement constitué d'un empierrement mêlant des moellons de tout genre, variant de 0,20 à 0,30 m, à des fragments de mortier blanc et rose. Le redressement des 2 bermes est et ouest et le recul de la berme sud d'environ 1,70 m ont permis de mettre en évidence sa présence sur l'ensemble du secteur ainsi que son pendage nord-ouest/sud-est, émergeant aux cotes comprises entre 125.682/125.183 au nord et 125.240/124.871 au sud (**fig. 39**). Il apparaît sous une couche limoneuse de 0,15 à 0,30 m d'épaisseur et de couleur brun clair (B-1107) à une cote moyenne, sur la berme sud, de 125.463, elle-même couverte par la couche arable. Quelques blocs de calcaire ou de meulière de 0,50 à 0,70 m ont été dégagés dans la partie sud-est, à la cote moyenne 124.715, d'autres apparaissent sur la coupe de la berme est, à une profondeur similaire, généralement avec un pendage sud-est/nord-ouest, c'est-à-dire inverse de celui des gros blocs laissés en place au nord.

Le sondage **SB-1108**, ouvert contre la berme est sur près d'1,50 m nord/sud et 0,60 m est/ouest, a permis d'en établir la profondeur à 1,50 m minimum, déterminée par la présence, dans le fond (cote moyenne 124.092),

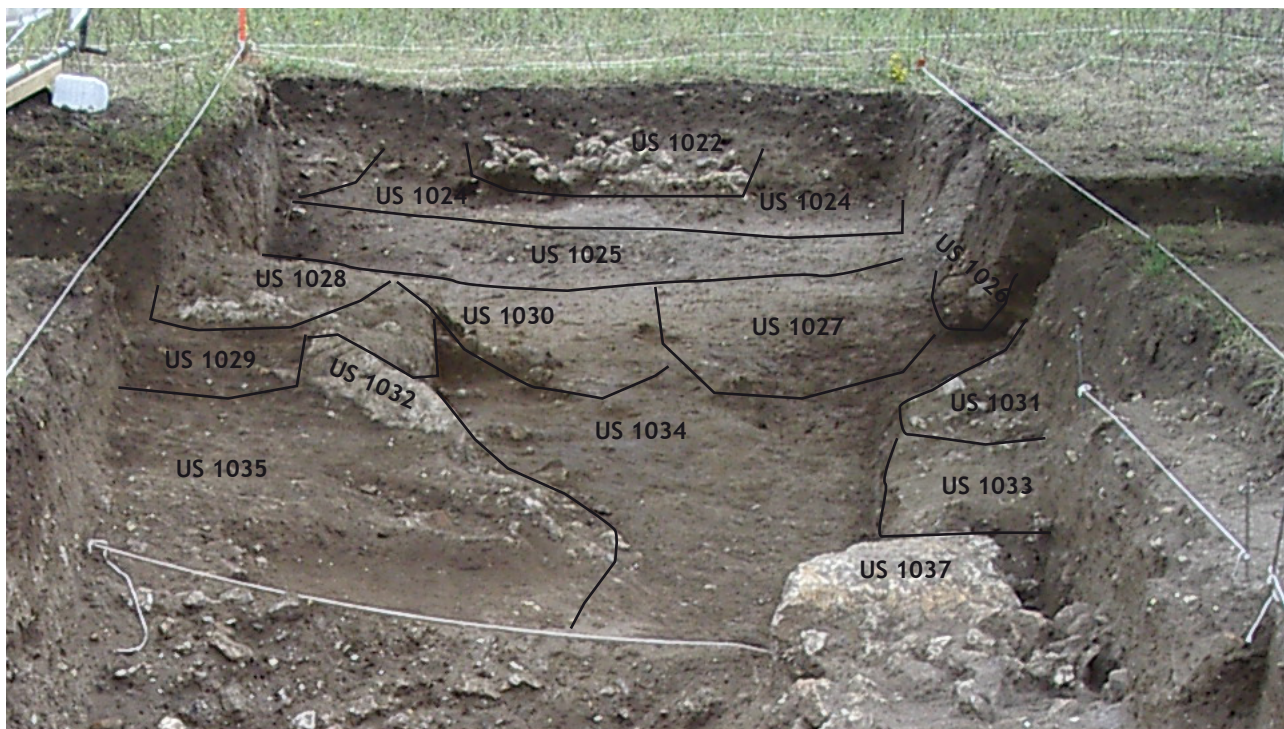


Fig. 32 – Sondage B (ouest), état des lieux du secteur 1 et relevé des US, vu du sud (phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 33 – Sondage B (ouest), secteur 1 : situation des sondages SB-1121, SB-1102 et SB-1135, vus du sud-est (phot. V. Chevrier, 2007).

Fig. 34 – Sondage B, secteur 1 : bloc de mortier et couche de terre dense avec inclusions, vu de l'est
phot. V. Chevrier, 2007).

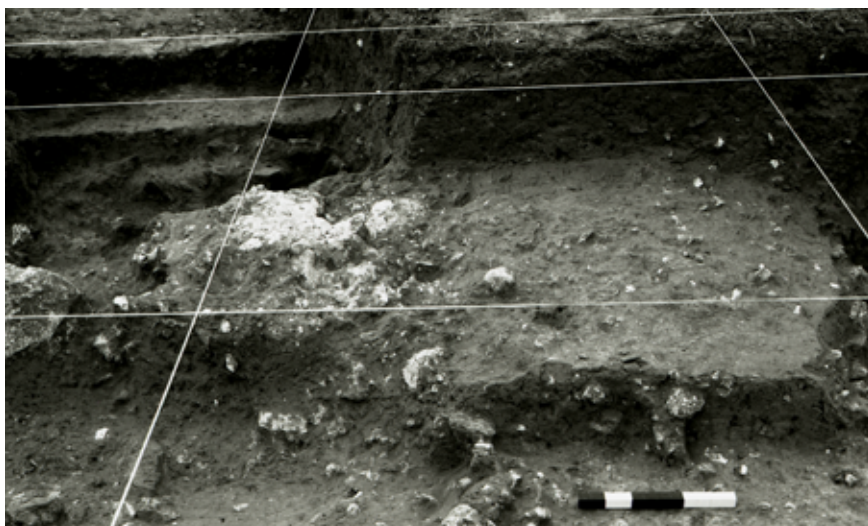


Fig. 35 – Sondage B, secteur 1 : sondage SB-1102, vu de l'ouest
(phot. V. Chevrier, 2007).

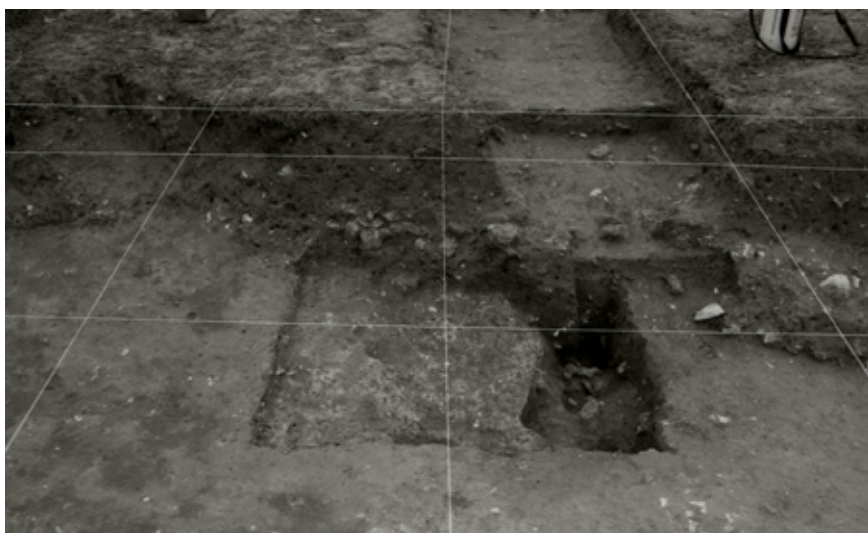


Fig. 35b – Sondage B, secteur 1 : sondage SB-1102, traces de fondations
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 36 – Sondage B, secteur 1 :
sondage SB-1135, vu de l'ouest
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 37 – Sondage B, secteur 1 :
sondages SB-1125 et SB-1135, vus du nord
(phot. V. Chevrier, 2007).

d'une terre très argileuse de couleur plus claire (**fig. 40, 38 [coupe xxxi]**). Le déblais manuel des moellons a laissé voir l'imbrication de fragments de mortier blanc et rose de tailles variables, allant de 0,10 à 0,30 m, des morceaux de tuiles, ainsi que, tout particulièrement dans le fond, des fragments d'enduits – tout matériel de construction. Aucun indice de positionnement volontaire n'a pu en revanche être mis en évidence.

- **Le secteur 3** est manifestement constitué par le même empierrement que celui du secteur 2. La berme nord a été découpée en trois paliers successifs pour permettre de vérifier la présence de cet empierrement, à une cote moyenne de 124.902 au nord, sous la même couche limoneuse B-1107, de 0,15 à 0,30 m d'épaisseur (B-1089), elle-même couverte par la couche arable. Il est à noter que l'ensemble de ces couches subissent un pendage général nord-ouest/sud-est : les deux niveaux supérieurs paraissent s'amenuiser vers le sud et l'empierrement quasi affleurer le sol arable actuel.

À quelques 3,50 m de la berme nord, l'empierrement semblait plus dense et adjoint de fragments plus importants de mortier. Après vérification sur les cartes des résistivités, il a paru possible de se trouver en présence d'une structure différente à cette même distance, rendue par un tracé sombre rectiligne, d'orientation nord-est/sud-ouest. Un sondage a été ouvert sur 1 m² environ – soit sur toute la largeur de la tranchée et sur 1 m au-delà – et sur 0,20 à 0,30 m de profondeur (par manque de temps), sans résultat patent (**fig. 41, 42, 38 [coupe xxxv]**).

- **Premiers résultats** : contrairement à ce que la prospection géophysique et les photographies aériennes laissaient présager, aucun élément construit n'apparaît donc correspondre, à première vue du moins, à la masse semi-circulaire pourtant particulièrement bien dessinée. Le sondage nous met en revanche en présence d'un empierrement, constitué de moellons de tailles variables, de gros blocs de meulière, pour certains bien équarris (**fig. 39, 43, 44 [plan]**), et de matériaux de construction divers. Son extension au nord correspondrait à la masse sombre formant le premier anneau : il s'étend en tous les cas au-delà du secteur 2, à 1 m au moins au nord, comme en témoigneraient les sondages SB-1135 et SB-1125. Il est probable qu'il remontait encore de 1 ou 2 m, intégrant les deux blocs meulière en place.

Aucun des tracés révélés par les cartes de résistivités de la zone 2 au centre de l'anneau n'ont pu être déterminés de manière fiable en raison de l'importante excavation due à la pelle mécanique au centre de la tranchée. Les seuls témoignages éventuels de structures en place sont donnés par le sondage SB-1102, contre la berme est à près de 3 m de la berme nord, et pourraient correspondre au tracé de l'arc : la zone de mortier située sur le même axe, à l'opposé, serait alors son pendant et la masse de terre argileuse dense épandue au nord l'éboulement d'un mur de terre (?). Dans l'état actuel de la fouille cependant, rien ne permet de le vérifier : les traces de ce qui paraît être une fondation, à l'est, sont trop ténues, et aucune analyse de ce qui paraît être, à l'ouest, de la bauge n'a été engagée.

Le nombre de fragments de tuiles et de mortier ne laisse en revanche aucun doute sur la constitution de l'empierrement par des matériaux de construction – ou de démolition – d'un ou plusieurs édifices, compte tenu de la présence de différents types de mortier notamment. La profondeur de 1,50 m laisserait imaginer, en outre, le remblaiement d'une fosse. Or, si la position irrégulière, voire aléatoire, des moellons, parfois épars, laissant la terre s'infiltrer largement par endroit, ou plus resserrés comme imbriqués les uns dans les autres, pourrait bien aller dans ce même sens, en revanche, la forme annulaire et les dimensions somme toute importantes données par les prospections – soit supérieures à 35 m de diamètre – ne permettraient pas *a priori* de suivre



Fig. 39 – Sondage B, secteur 2, vu du nord ; au fond, les deux blocs retirés par la pelle (phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 39b – Sondage B, secteur 2 : état de l'empierrement contre la berme est, vu de l'ouest (phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 40 – Sondage B, secteur 2 : sondage SB-1108 (phot. V. Chevrier, 2007).

Fig. 41 – Sondage B, secteur 3, vu du sud
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 42 – Sondage B, secteur 2 :
berme sud, vue du nord-ouest
(phot. V. Chevrier, 2007).

Fig. 42b – Sondage B, secteur 3 :
berme nord, vu du sud (phot.
V. Chevrier, 2007).





Fig. 43 – Sondage B : les deux blocs de meulière retirés par la pelle (phot. V. Chevrier, 2007).



cette hypothèse, à moins d'envisager une excavation accidentelle ou un contexte géologique particulier, en forme de « cavée » – étymologiquement « creux, cavité » –, terme employé depuis le ^{xvi}^e siècle pour désigner ce type de phénomène, ouvrant en l'occurrence vers le sud-est et peut-être alors comblée en vue d'étendre le plateau à cet endroit...

III.e. Le sondage A (est)

Avertis de la fragilité des structures en place, la pelle a été changée pour une plus petite et plus maniable à godet lisse avant d'entamer les limites nord-est du sondage A prévu (est). La tranchée a été ouverte vers le sud-ouest. Elle a permis de mettre au jour des restes de structures là où on en attendait. Ils consistaient en une trame de mortier plus ou moins visible, adjointe de quelques silex de petite taille. La première, à quelques 3 m de la berme nord-est et de direction nord-ouest/sud-est, paraissait se développer au moins sur toute la largeur de la tranchée ; la deuxième, 4 m plus loin, dessinait un angle extérieur à la limite est de la tranchée et manifestement de direction nord-est/sud-ouest ; la troisième présentait un angle se développant dans les mêmes directions que les deux autres, *i.e.* nord-est/sud-ouest contre la limite ouest de la tranchée et nord-ouest/sud-est entre les deux bermes ; enfin, à l'extrémité sud-sud-ouest du sondage est apparu une surface de mortier plus réduite, prolongée en direction du nord-est par une suite de moellons manifestement en place, posés de champ et dessinant un arc de cercle de quelques 0,15 à 0,20 m de diamètre.

Comme le précédent, ce sondage a été divisé en 3 secteurs suivant la position des structures : le **secteur 1** a pris en compte la première arase de direction nord-ouest/sud-est, s'étendant de la berme nord sur 6,50 m et prenant comme limite sud une dénivellation due à la pelle ; le **secteur 2** s'est développé de part et d'autre de la seconde arase jusqu'à atteindre la troisième émergeant de la limite ouest de la tranchée, à environ 13 m de la berme nord ; le **secteur 3** enfin a englobé cette dernière, jusqu'à la limite sud du sondage.

Comme pour le sondage B, chaque surface montrant *a priori* un élément structurel différent ou marquant une dénivellation (notamment dans la partie centrale du sondage) a été constituée en unité stratigraphique arbitraire, numérotée de A-1005 à A-1020 : systématiquement entamé par la pelle, leur niveau supérieur a été considéré comme inconnu (fig. 45).

- Le **secteur 1**, au nord, présentait, sous une couche de limon de couleur brun clair (A-1005 = **A-1041**), similaire à celle présente sur l'ensemble du sondage B, un cailloutis concassé (A-1006 = **A-1060**), serré et compact s'étendant sur les 3 m qui séparaient la berme nord de l'arase de mortier, avec un pendage général nord-ouest/sud-est compris entre les cotes 126.043 N et 125.857 S. Un cailloutis similaire se retrouve de l'autre côté de cette même arase, à la cote moyenne 125.794 (= **A-1049**). Son épaisseur a pu être évaluée à 0,20 m. Il ne paraissait pas passer au-dessus de l'arase de mortier (fig. 46, 59 [plan, coupes]).

Celle-ci (= **A-1061**) correspond à la fondation d'un mur parfaitement délimité, de direction nord-ouest/sud-est, sur 0,80 à 0,90 m de large, maintenu à une cote moyenne de 125.950 à 125.870 = **M 1061**. Son dégagement a permis de vérifier la présence d'un cailloutis assez grossier le longeant de part et d'autre de manière irrégulière, sur quelques 0,10 à 0,15 m de large, et le recouvrant partiellement à certains endroits, comme le comblement de la tranchée de fondation (= **A-1043** = **A-1042** = **A-1048**). Sur le dessus, des poches d'une terre plus grisâtre et

compacte pourraient faire penser à un reste d'élévation en terre, conservée sur quelques centimètres seulement d'épaisseur (= **A-1058** = **A-1044** = **A-1047**). Au pied de **M 1061**, sur sa limite intérieure sud-est, la même terre a été repérée, localement, adjointes de silex (= **A-1080**). Quelques moellons de 0,30 à 0,35 m émergent par endroit de ce mortier (**fig. 47**).

Deux bandes de 2 m de large ont été ouvertes de part et d'autre de la tranchée initiale, dans le prolongement respectivement nord-ouest et sud-est de **M 1061** pour d'une part en vérifier l'extension, d'autre part tenter d'en repérer le lien avec l'US **A-1060**. Un cailloutis plus grossier, adjoint de fragments concassés de tuiles (= **A-1053** = **A-1062**), recouvrait et le cailloutis **A-1060** et l'arase **M 1061** : le cailloutis **A-1060** fonctionnait donc avec **M 1061** et correspondait peut-être à un niveau de circulation. **M 1061** se prolonge dans un même état de conservation au nord-ouest jusqu'à opérer un angle en direction du sud-ouest, à 2,50 m de la limite ouest de la tranchée, à la cote 125.958 = **A-1100** (**fig. 48**). Il se prolonge de même à l'opposé, sur 3,70 m, à une cote à peine inférieure de 125.888. L'angle sud-est a été repéré par sondage isolé 4 m plus loin = **A-1116** (**fig. 49**), à la cote 125.703, totalisant, pour **M 1061**, une longueur d'un peu plus de 13 m (**fig. 59** [plan]).

- **Le secteur 2**, au centre, a permis de repérer, à partir de ce qui paraissait être un angle extérieur, un mur de fondation se prolongeant selon une orientation nord-est/sud-ouest, *i.e.* perpendiculairement à **M 1061** (**fig. 50**). Une bande de 2 m de large a été ouverte sur son côté sud-est, sortant transversalement de la tranchée initiale sur moins de 1 m (= **A-1112**), sans voir apparaître le retour d'angle escompté. En réalité, celui-ci se trouve 2 m plus au nord, dans un état de conservation largement moins bon que celui de **M 1061** : il a pu être repéré à la cote 125.515, soit 0,35 m plus bas, et correspond manifestement au fondement du mur (= **A-1140**). Il se situe en outre à 2,10 m de **M 1061** et se prolonge selon la même orientation, au sud-est (**fig. 51, 59** [plan]).

La berme est n'ayant pas été totalement entamée par la pelle, des sondages ont pu être effectués sur 0,50 m de large, au-dessus du mur de fondation **M 1094** de manière à vérifier la même succession plus au nord, au-dessus de **M 1061**, sous la couche arable, d'une couche limoneuse (= **A-1093**) et d'un cailloutis grossier (= **A-1098**) dégagé à la cote moyenne 125.702. L'angle sud-est a pu être repéré à 6 m de l'angle nord-ouest, partant lui aussi en direction du sud-est (**fig. 52**).

L'arase de mortier est mieux conservée dans sa partie sud-est et permet de restituer un mur de 0,80 à 0,90 m de large, à la cote moyenne de 125.500. Cette fondation est essentiellement constituée de mortier blanc adjoint de quelques moellons épars de taille moyenne. Un sondage a été effectué au pied de ce mur et a permis de vérifier son fondement dans un substrat *a priori* remanié = **SA-1117** : sur une bande de 0,40 m le long de la fondation, l'argile est pure et stérile, comme si elle avait servi de mortier naturel pour caler et régulariser le fondement (**fig. 53**), tandis que les silex abondent plus à l'écart (= **A-1122**). L'épaisseur a été estimée à 0,10 m, auxquels il faudrait probablement ajouter les 0,40 m de dénivellation par rapport à l'arase de **M 1061**, soit une profondeur totale de 0,50 m : compte tenu de l'épaisseur minimale pour une largeur de 0,80 m, il semble peu probable en effet que ce mur ait été volontairement fondé plus bas.

- **Le secteur 3** a permis de mettre au jour une troisième arase de mortier formant un angle droit de même orientation que les autres structures, à 16 m de la berme nord. La portion orientée nord-ouest/sud-est apparaît à 0,50 m de la berme ouest et se développe sur les 2,50 m restants de la tranchée pour s'enfoncer au-delà de la berme est = **M 1095** ; la portion orientée nord-est/sud-ouest a pu être suivie sur 3,70 m en direction du nord-est, parallèlement à **M 1094** et à une distance de 2,10 m (**fig. 54**). Elle a de fortes probabilités de rejoindre

M 1061 dont l'angle intérieur se situe 7,50 m plus loin, adoptant exactement la même direction = **M 1123**. La longueur totale de ce dernier monterait par conséquent à 12 m.

Cette arase est conservée de manière assez inégale, suivant le pendage naturel du site, la portion orientée nord-est/sud-ouest se trouvant à la cote moyenne de 125.447 tandis que la portion orientée nord-ouest/sud-est émerge à la cote moyenne de 125.364. Un moellon de 0,40 m de long est encore en place sur M 1123, contre la berme ouest et à 1,50 m de l'angle sud-ouest, selon un pendage nord/sud, au point le plus haut à 125.509 ; un autre moellon de taille similaire apparaît sur M 1095, sur le bord extérieur sud, à 0,45 m de l'angle sud-ouest.

Parallèle à M 1094, M 1123 s'en trouve distant de 2,10 m, soit exactement la distance qui sépare M 1061 de l'angle nord-est de M 1094/M 1140 ; de même, M 1095 se dresse entre 2 m et 2,10 m de l'angle sud-ouest de M 1094 (**fig. 59** [plan, coupes]).

Un sondage similaire à celui pratiqué le long de M 1094 a été ouvert dans l'angle intérieur de M 1095 et M 1123, sur 0,40 m de côté = **SA-1133**. Il a montré les mêmes caractéristiques que SA-1117, à savoir une argile pure amalgamée contre la fondation, dont le fondement se trouve à la cote 125.193, soit en moyenne 0,17 m plus bas. Il est probable que, tout comme M 1094, M 1095 et M 1123 ont été régulièrement arasés suivant le pendage naturel nord-ouest/sud-est (**fig. 55**).

L'angle sud-est a été recherché à 11,50 m de l'angle nord-ouest de M 1095, sans succès (**fig. 59** [plan]). On notera qu'à cet endroit, ni la photographie aérienne ni la prospection géophysique ne révèle aucun tracé (**fig. 20, 21**).

Enfin, contre la limite sud-ouest du sondage A, la zone de mortier mise au jour par la pelle a été plus amplement dégagée de part et d'autre. Elle apparaît en lien direct avec la suite de moellons manifestement en place, à 0,10 m au nord-est, posés de champ et dessinant un arc de cercle de quelques 0,15 à 0,20 m de diamètre = **A-1097** (**fig. 56**).

Très similaire, dans sa disposition, à un calage – de poteau par exemple, compte tenu de son faible diamètre –, cette structure ponctuelle est constituée d'une base de mortier d'à peine 0,10 m de profondeur dans laquelle, dans sa partie nord-est, 4 moellons de 0,10 m sont enfichés de champ, les uns contre les autres, tandis qu'à l'ouest le mortier apparaît lissé et reçoit, dans son épaisseur, un moellon de 0,30 m. Elle paraît ouverte côté est. L'arase étant conservée à la cote moyenne comprise entre 125.292 et 125.199, il est probable qu'elle ne représente aujourd'hui que son fondement sur 0,15 ou 0,20 m d'épaisseur : la structure circulaire correspondrait elle aussi à sa partie inférieure.

La zone de mortier paraît se prolonger sur 1 m en direction du nord-est, composée d'une fine couche de mortier adjointe de moellons (**fig. 57**). Elle a été suivie également en direction du sud-ouest, sur 1 m de long, au-delà de la limite initiale de la tranchée, à la cote moyenne de 125.123. Elle représente une structure de 0,70 m de large et avoisine, dans l'état actuel de la fouille, les 3,20 m de long = **M 1096**. Elle paraît strictement parallèle à M 1123, dont l'angle extérieur est distant de 1,40 m : si elle se prolongeait en direction du nord-est, elle ne rejoindrait pas M 1123 mais en serait distant d'environ 1 m.

À l'opposé de ce restant de fondation, contre la berme sud-est, une zone de gravier similaire à celle trouvée plus au nord, contre M 1061, apparaît à la cote moyenne 125.235, avec un pendage nord-ouest/sud-est (= **A-1018**) ; au niveau de M 1096, elle a été retirée par la pelle sur 0,50 m de large, ne permettant pas de définir son lien avec ce dernier. À sa place apparaît une couche d'argile que l'on peut identifier comme étant le substrat, à la cote moyenne 125.175 (= **A-1017**).



Fig. 45 – Sondage A : vue d'ensemble prise du sud (phot. V. Chevrier, 2007).

Fig. 46 – Sondage A, secteur 1 :
couche de cailloutis A-1060, au nord
de l'arase de mortier M 1061, vue du nord
(phot. F. Dugast, 2007).



Fig. 46b – Sondage A, secteur 1 :
couche de cailloutis A-1060, entamée
par la pelle, contre la berme ouest
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 47 – Sondage A, secteur 1 : l'arase M 1061, vue du sud-est (phot. V. Chevrier, 2007).

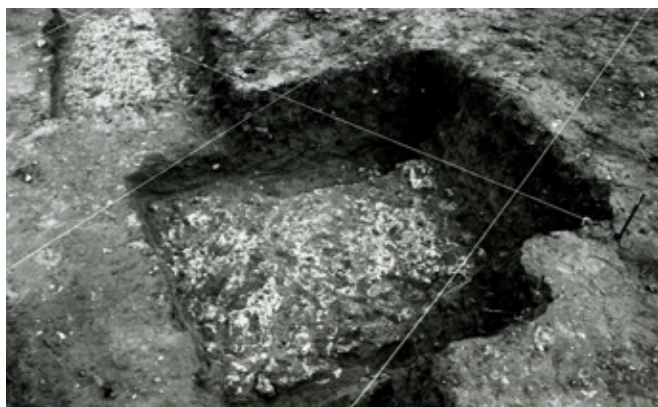


Fig. 48 – Sondage A, secteur 1 : sous SA-1100, angle nord-ouest de l'arase M 1061, vu du nord-ouest (phot. V. Chevrier, 2007).

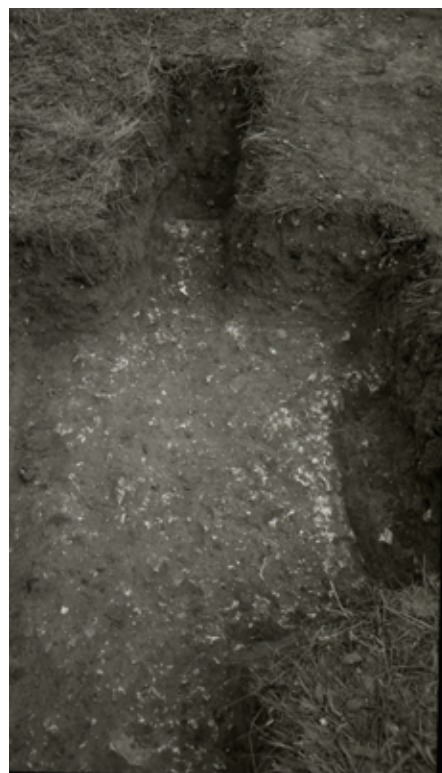


Fig. 49 – Sondage A, secteur 1 : sous SA-1116, angle intérieur sud-est de l'arase M 1061, vu du nord-ouest (phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 50 – Sondage A, secteur 2 :
portion de la seconde arase
de mortier paraissant marquer
un angle, vue de l'ouest, après
le passage de la pelle (phot.
F. Dugast, 2007).



Fig. 51 – Sondage A, secteur 2 :
angle nord-est de M 1094, vu du nord
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 52 – Sondage A, secteur 2 : M 1094 et
son extrémité sud-ouest, vus de l'ouest
(phot. V. Chevrier, 2007).

Fig. 53 – Sondage A, secteur 2 :
fondement de M 1094, vu de l'ouest
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 54 – Sondage A, secteur 3 :
angle sud-ouest de M 1095 et M 1123,
vu du sud (phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 55 – Sondage A, secteur 3 : fondement
de l'angle sud-ouest de M 1095 et M 1123 ,
vu du nord-est (phot. V. Chevrier, 2007).



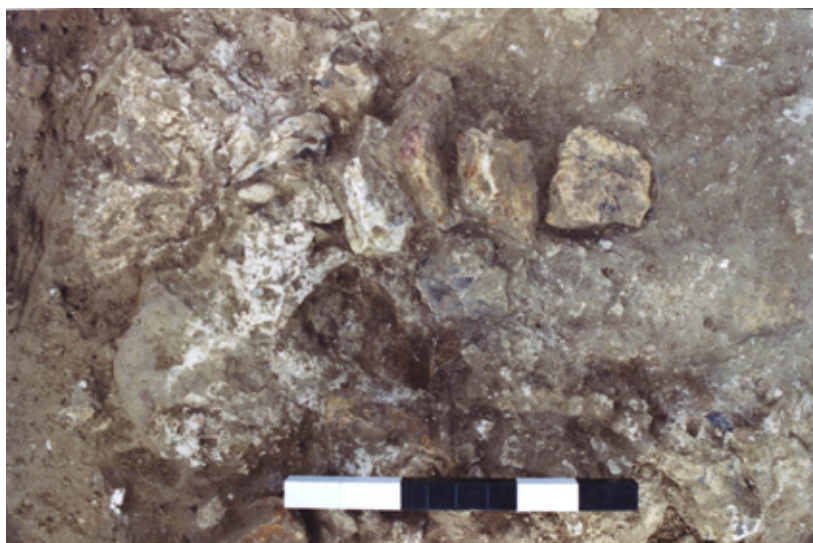


Fig. 56 – Sondage A, secteur 3 :
calage en place à l'extrémité nord
de M 1096, vu de l'est (phot.
V. Chevrier, 2007).



Fig. 57 – Sondage A, secteur 3 :
arase de mortier M 1096, vu de l'est
(phot. V. Chevrier, 2007).



Fig. 58 – Sondage A, secteurs 2 et 3 :
M 1094, M 1123 et M 1095 et, au fond, M 1096,
vus du nord (phot. V. Chevrier, 2007).

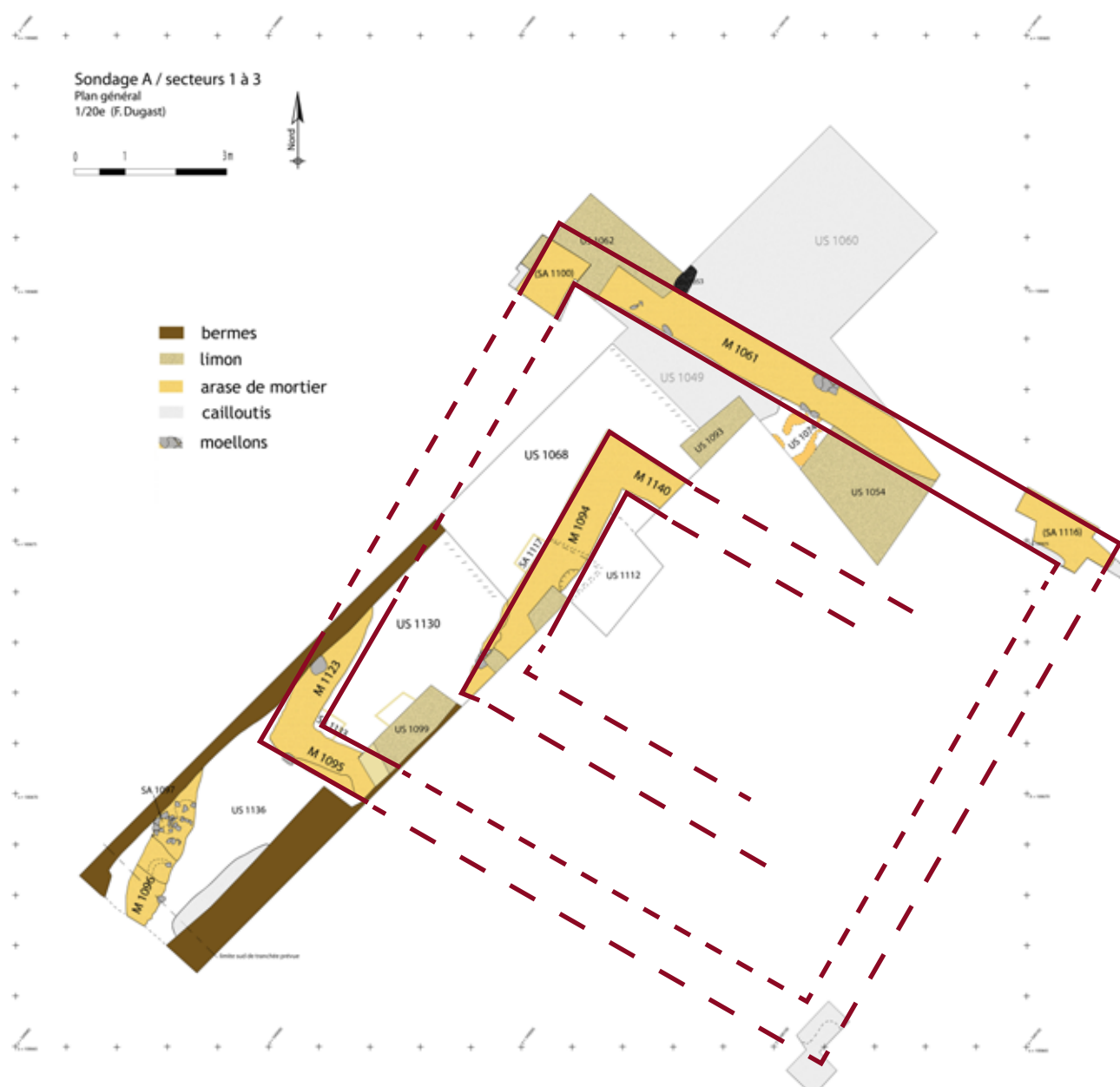


Fig. 59 – Sondage A : plan général
(relevés au 1/20^e, F. Dugast, 2007 : cf. pl. 3 annexée).

- **Premiers résultats** : contrairement au sondage B, le sondage A a révélé une quasi parfaite concordance entre les tracés donnés par la photographie aérienne et la prospection géophysique et l'ensemble des structures mises au jour. On observera un décalage d'environ 1,50 m vers le sud-ouest et de moins de 1 m vers le sud-est avec le tracé de la photographie aérienne redressée, correspondant à celui de la superposition des tracés (fig. 21).

À première vue donc, on serait en présence d'un bâtiment de plan quadrangulaire, de 11,50 x 12 m, orienté nord-ouest/sud-est dont les murs nord-est, nord-ouest et sud-ouest ont été repérés de manière certaine. Ce bâtiment enfermerait *a priori* une structure également quadrangulaire, distante de 2,10 m de ces trois mêmes côtés, dont seule la longueur a pu être estimée à 6 m (fig. 52, 58). Quoique l'angle sud-est n'ait pu être déterminé, il est probable que l'on se trouve en présence du *fanum* suggéré par les différentes prospections, au plan à double carré concentrique, dessinant une galerie de 2,10 m de large et une *cella* de 6 m de côté. Le matériel métallique trouvé dans les alentours immédiats pourrait confirmer cette identification (cf. *infra*).

En revanche, la structure dégagée à l'extrémité sud-ouest de ce sondage ne peut, dans l'état actuel de la fouille, être identifiée : on sait d'ores et déjà néanmoins qu'un bâtiment s'élevait bien dans cette zone, à 1 m environ au sud-ouest du dit *fanum*, dans une orientation similaire – ou du moins dont l'un des murs est parallèle au mur extérieur ouest du temple.

III.f. Le mobilier (en collaboration avec Ingrid Renault)

La campagne 2007 a été marquée par la pauvreté du mobilier, mise en évidence dès l'ouverture des sondages : sur les quelques 30 m³ de terre dégagée par la pelle, on peut à peine compter 1 kg de matériel ramassé, tout confondu. Le tamisage, dans un premier temps systématique, des remblais rejetés par la pelle a confirmé cette pauvreté et a mis en évidence, de plus, son état excessivement fragmenté, comme s'il avait été littéralement piétiné. La grosseur des tessons varie en effet de 0,01 à 0,02 m, y compris au sein de l'empierrement du sondage B : il est peu probable que les labours, certes continus jusque dans les années 1980, soient seuls en cause...

Le mobilier est, en outre, réparti inégalement entre les deux tranchées ouvertes, le sondage B représentant environ 75 % du total : 71 % pour la céramique, 82 % pour le métal, 91 % pour la faune.

- **Objets divers** : En dehors de nombreux clous de charpente et... de pièces de fer appartenant à des charrues modernes, la campagne a fourni relativement peu d'objets, métalliques ou autres. Plusieurs d'entre eux ont été récupérés par chance dans les remblais, mais peuvent être rapportés à l'un ou l'autre sondage.

L'empierrement du sondage B a tout particulièrement renfermé de petits objets de type clous à tête plate ou ronde, en bronze ou en fer (fig. 60), une tige de fer de section ronde, ressemblant à un ardillon de fibule, une aiguille, la moitié d'un jeton en os (fig. 61), enfin un fragment de bronze coulé qui pourrait bien avoir appartenu à une statuette, mais dont les dimensions, trop réduites, interdisent toute identification (fig. 62).

La zone est du bâtiment de plan quadrangulaire, en revanche, a offert des objets plus spécifiques, dont certains pourraient bien confirmer la présence d'un sanctuaire : près de M 1061, dans sa moitié est, a été retrouvé un fragment de rouelle plate en bronze, d'un travail plutôt soigné (fig. 63), ainsi qu'un petit objet circulaire, lui aussi en bronze, provenant probablement de la décoration d'un meuble ou coffre en bois (fig. 64) ; dans le sondage



Fig. 60a – Clou à tête aplatie, fer : L 25 mm, tête 4,5 mm (US 1001).



Fig. 60b – Clou (?) à tête plate et pointe courte, bronze : diam. 11,5 mm, ép. 1 mm (US 1077).



Fig. 60c – Clou à tête ronde, recourbé (épingle à cheveux ?), bronze : amplitude < 20 mm, ép. pointe 2 mm (US B-1071).



Fig. 61 – Fragment de jeton en os : diam. 16 mm, ép. 3 mm (US B-1071) – cf. infra, annexe 4.

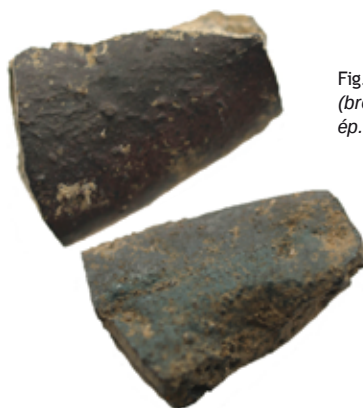


Fig. 62 – Fragment de métal (bronze coulé) : L 17 x l 10 mm, ép. 6 mm (US B-1032).



Fig. 63 – Fragment de rouelle à 7 branches, bronze : diam. 30 mm, ép. 0,8 mm (US A-1001) – cf. infra, annexe 4.

Fig. 64 – Petit objet circulaire en bronze, à perforation centrale : diam. 9,5 mm, ép. 2 mm (US B-1054).



Fig. 65 – Rouelle tronconique en plomb, à 2 x 8 cabochons pyramidaux : diam. 21,5 mm, ép. 5 mm (var. n° 4011 de Salicis / var. n° IV de Victoor) (US A-1139) – cf. infra, annexe 4.

Fig. 66 – Objet de forme losangique à bords convexes, bronze : l 18 x h 27 x ép. 2 mm (? fibule du type 26d 1 de Feugère, atelier rhénan, 2^{de} moitié du I^{er} s.) (US A-1139) – cf. infra, annexe 4.



Fig. 67 – Fibule ronde, ardillon en place, bronze : diam. 21 mm, ardillon 12,5 mm, ép. 1,5 mm (type 24a de Feugère, I^{er} s.) (US B-1116) – cf. infra, annexe 4.





0 15 30 mm

Fig. 68 – « Rivet » (?) en fer : L 130 mm, section carrée 10 mm (US A-1139), et pièces similaires trouvées à Antigny : L 61 mm.

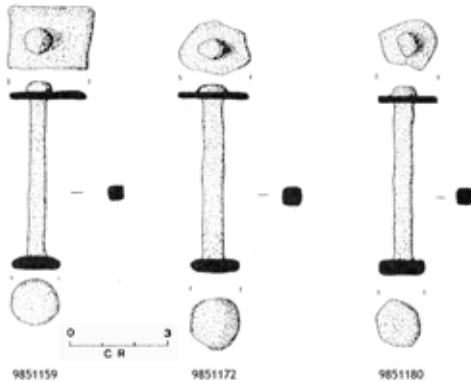


Fig. 69 – Lame de fer : L 76 x l 23 / 12 x ép. 2 mm (US A-1100).

Fig. 70 – Semis « à l'Autel de Lyon » (US A-1001) :
- droit : tête laurée à droite,
CAESAR [PON]T MAX ;
- revers : illisible (autel de Lyon) ;
diam. 24,1 mm, 5,30 g. Frappé à Lyon entre 15 et 10
avant notre ère (réf. Fonds Bourgey, n° 137, var.).



0 5 10 mm



Fig. 71 – Denier de Vespasien, argent (US A-1001) :
- droit : tête laurée à droite,
IMP CAESAR VESPASIANUS AUG ;
- revers : capricorne à gauche sur un globe
TR. POT. X. COS. VIII (illisible) ;
diam. 16,5 mm, 2,88 g. Frappé en 79 (réf. Cohen,
n° 554, p. 411).

pratiqué au niveau supposé de l'angle sud-est ont été récupéré une rouelle tronconique à cabochons en plomb, variante du type 4011 de Cl. Salicis¹⁹ (fig. 65), un objet de forme losangique à bords convexes, probablement à incrustation – de pâte de verre par exemple –, dont deux extrémités sont brisées (?) et une autre surmontée d'un appendice circulaire lui aussi à bords convexes, que l'on imaginerait être une fibule – du type 26d 1 de Feugère, de provenance rhénane, *a priori* de la seconde moitié du II^e siècle – si ce n'est l'absence de toute trace de patte d'ancrage d'un ardillon au dos (fig. 66) ; ce même sondage a donné en outre une pièce de fer de 0,13 m de long, de section carrée et munie, à ses deux extrémités, d'un talon, similaire quant à la forme aux petits « rivets » retrouvés dans les remblais de démolition du sanctuaire d'Antigny (fig. 68) ; l'angle nord-est a offert une fibule circulaire ornée de cercles concentriques, que l'on rapprocherait du type 24a de Feugère, généralement retrouvé dans des couches du I^{er} siècle, si ce n'est qu'elle ne comporte aucune excroissance sur le pourtour²⁰ (fig. 67) ; enfin, posée sur l'extrémité ouest de l'arase M 1061, une lame de fer de 0,08 m de long sur 0,03 de large fait penser à un couteau de type couteau de vigneron, peut-être pas si ancien (fig. 69).

- **Quelques monnaies** : Par ailleurs, les remblais ont rendu 4 monnaies, toutes à proximité du *fanum*. Deux sont du XVI^e siècle – l'une de François I^{er}, l'autre de Charles IX. Les deux autres monnaies sont antiques – l'une est un semis frappé à Lyon sous l'empereur Auguste en 15-10 avant notre ère, dite « à l'Autel de Lyon » (fig. 70), l'autre un denier de Vespasien, en argent, frappé en 79 de notre ère (fig. 71)²¹.
- **Le mobilier céramique** (étude Ingrid Renault) : Pour tenter de mieux appréhender le mobilier céramique provenant de ces deux sondages, il a paru intéressant de consulter, préalablement à l'ouverture de la campagne 2007, le rapport de la « fouille Souty » paru dans le *Bull. SAEL* de 1976, ainsi que le mobilier conservé à la Mairie de Hanches. Résultat d'une étude d'il y a 30 ans, il a été nécessaire de comparer ce dernier, au moins succinctement, aux nouvelles informations issues des fouilles récentes²².

On notera à ce propos que, si les productions émanant des ateliers de sigillée de la Gaule ne posent guère de problème dans leur étude, il n'en est pas de même de la céramique commune de la région Centre, et plus particulièrement de la cité des Carnutes, dans la mesure où peu d'ateliers locaux sont actuellement connus et moins encore fouillés, en dehors de ceux de Chartres²³ et de celui de La Boissière-École dans les Yvelines²⁴. La difficulté est accrue dans le cas présent par l'état de conservation du matériel : les fragments trop ténus et abîmés permettent rarement d'identifier avec certitude les formes (144 seulement sur l'ensemble de la zone sondée, en majorité de la commune sombre : fig. 72), au point que les échanges commerciaux que l'on pourrait raisonnablement imaginer, par exemple, avec La Boissière-École, située à moins de 20 km de la « Cavée du Moulin », ne peuvent être confirmés.

Malgré ce contexte peu favorable, en se fondant sur le travail mené depuis 2001 par Hervé Sellès sur la céramique commune du Pays carnute²⁵, la datation proposée par Michel Souty a pu être ré-ajustée et redescendue

19/ Claude Salicis, *Rouelles et anneaux et objets singuliers*, Nice, Institut de préhistoire et d'archéologie des Alpes-Maritimes, 1996.

20/ Michel Feugère, *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du V^e siècle après J.-C.*, suppl. à la *RAN*, 12, Paris, éd. du CNRS, 1985.

21/ L'identification des monnaies a été aimablement confirmée par Richard Longuéepe, qui m'en a donné les détails.

22/ Il serait peut-être intéressant de reprendre l'étude du mobilier de la « fouille Souty » à partir des données actuelles pour en identifier plus précisément les formes et, de là, faire un rapprochement avec le mobilier issu des sondages 2007. Voir *infra*, annexe 2.

23/ Hervé Sellès, *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en pays carnute. Catalogue typologique*, 16^e suppl. à la *RCF*, 2001.

24/ Atelier fouillé en 1990 par Yvan Barat, archéologue au Service Départemental des Yvelines, attaché de conservation du patrimoine.

25/ Outre son catalogue typologique cité, voir Hervé Sellès, « Évolution des répertoires céramiques aux II^e et III^e siècles dans le nord de la cité des Carnutes », et « Céramiques du Bas-Empire en Eure-et-Loir : l'apport des nécropoles de Chartres et du Boullay-Thierry », dans *SFECAG*, Actes du congrès de Blois, 2005, pp. 283-304 et pp. 305-322.

ainsi à la seconde moitié, et non plus à la première moitié, du II^e siècle. Cette estimation paraît se confirmer sur l'ensemble de la zone sondée en 2007 et s'étendre jusqu'au début du III^e siècle. On parvient en outre à y reconnaître globalement la céramique d'origine chartraine, voire d'Ile-de-France, ainsi que quelques éléments de la Vallée de la Loire (?), à pâte singulièrement fine qui n'a pu être rapprochée en tout cas d'aucun atelier local. Les quelques morceaux de sigillée quant à eux proviennent exclusivement de Gaule centrale (Lezoux). Curieusement enfin, l'amphore apparaît, dans l'état actuel de la fouille, très peu représentée.

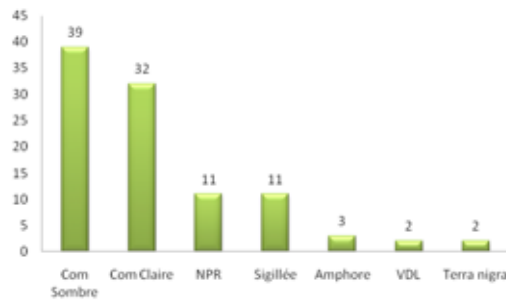


Fig. 72 – Les types de céramique rencontrés sur l'ensemble de la zone sondée sont essentiellement :

- commune sombre = pots, marmites, plats ;
- commune claire = cruches, vases, bouteilles ;
- NPR (noir à pâte rouge) = petits pots, coupes, gobelets.

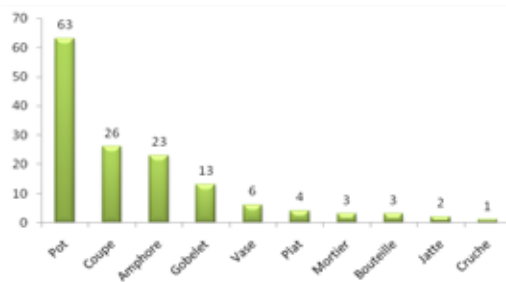


Fig. 73 – Des 144 formes identifiées, ressortent pour l'essentiel des pots (CS) et des coupes (NPR), quelques gobelets (NPR) ; s'y ajoutent des amphores (pour la plupart non identifiées) et des mortiers.

Compte tenu des conditions de fouilles, l'étude du mobilier céramique se présente sous trois ordres. Le premier concerne l'US 1001, qui peut être regardée comme représentative, d'une certaine manière, du contexte général du site : constituée des différents niveaux archéologiques entamés de manière irrégulière par la pelle, y compris, pour le sondage B, d'une bonne partie de l'empierrement (cf. *supra*), son contenu est forcément hétérogène et sa datation s'étend *a priori* sur toute la fourchette de l'occupation du site, c'est-à-dire de la première moitié du I^{er} siècle (41 pour le sondage B) au III^e, voire à l'extrême fin du IV^e siècle.

• US A-1001	terra nigra	bord de coupe n° 616	1 ^{re} moitié du I ^{er} s.
	comm. sombre	bord de NPR n° 307	Flaviens à Trajan
		bord de pot n° 1324.1	fin I ^{er} s.-début II ^e s.
		bord de pot n° 1308	II ^e s.
		bord de pot n° 1310	fin II ^e s.
		bord de plat n° 126	III ^e s.
• US B-1001	comm. sombre	bord de pot n° 1102.5 [ou NPR 31]	néronien
		bord de gobelet n° 1106	néronien
		2 bords de vases n° 1317.1	claudio-néronien
		bord de coupelle à collerette n° 302	claudio-néronien

	bord de coupe n° 307	Flaviens à Trajan
	bord de vase n° 1316.1	2 ^e quart 1 ^{er} siècle
	bord de pot n° 1302	II ^e s.
	2 bords de pot n° 1308	II ^e s.
	bord de pot n° 1304.1	II ^e siècle.
	2 bords de gobelet n° 1104.3	milieu II ^e s.
	bord de gobelet n° 1104.4	milieu II ^e s.
	bord de marmite tripode n° 808	milieu II ^e s.
	bord de cruche n° 2411	milieu II ^e s.
	6 bords de pot n° 1310	fin II ^e s.
	2 bords de coupe à collerette n° 602	fin II ^e s.
	bord de pot n° 1310	début III ^e s.
	bord de plat n° 127	fin II ^e -milieu III ^e s.
	6 bords de coupe tripode n° 82	fin II ^e s.-III ^e s.
	4 bords de coupe tripode n° 821	III ^e s.
	2 bords de coupelle n° 312	III ^e s.
	bord de pichet n° 2410	IV ^e s.
comm. claire	bord de pot ansé n° 1314.2	2 ^{de} moitié du II ^e s.
	bord de pot bi-ansé n° 2809.1	fin II ^e s.
	2 bords de bouteille n° 3102	III ^e s.
	bord de cruche n° 2409.3	V ^e s.

Du sondage A, à l'est, ressortit plus précisément l'occupation, voire la construction du bâtiment de plan quadrangulaire. Le secteur 1, au nord, a été peu entamé et permet une étude des couches supérieures recouvrant les niveaux supposés d'occupation des structures M 1061, M 1138 et M 1116 (mur nord-est et ses retours sud), vérifiées dans un certain nombre de sondages ponctuels le long des bermes des secteurs 2 et 3 ; ces derniers correspondraient *a priori* aux niveaux inférieurs des fondations, si ce n'est qu'ils ont intégré en partie des retours de pelle et ne sont donc pas intacts. L'état du bâtiment tel qu'il est dégagé se situerait, d'après cette première campagne, dans une fourchette allant de la seconde moitié du II^e (TAQ) au début du III^e siècle (TPQ). Les rares éléments du I^{er} siècle inviteraient à imaginer une occupation antérieure, sinon du bâtiment lui-même, du moins des alentours (cf. sondage B). Enfin, malgré la présence de quelques éléments médiévaux, rien ne permet d'affirmer qu'il ait été occupé après la fin du III^e siècle.

- US A-1005/1041/1042/1052/1059 (secteur 1)

*couche limoneuse recouvrant le cailloutis
qui s'étendait au nord de M 1061*

– US A-1041	comm. sombre	pot n° 1324.3	II ^e s.-début III ^e s.
– US A-1042		fond de gobelet n° 1104.1	II ^e s.-début III ^e s.
		bord de pot n° 1129	III ^e s.

- US A-1098/1105/1104 (secteur 2)

*sondages le long de la berme est
équivalents aux US A-1005/1041/1042/1052/1059 (secteur 1)*

– US A-1105	comm. sombre	fond de type bouteille n° 2105	2 ^{de} moitié II ^e s.
– US A-1104		bord de pot n° 1301.1	fin du II ^e s.
		bord de coupelle n° 312	III ^e s.

- US A-1099 (secteur 3)

*sondage au-dessus de M 1095, berme est
équivalents aux US A-1005/1041/1042/1052/1059 (secteur 1)*

– US A-1099	comm. sombre	pot n° 1308	1 ^{re} moitié du II ^e s.
-------------	--------------	-------------	--

(à noter la présence de quelques tuiles médiévales et de trois tessons de périodes médiévale à moderne)

- US A-1100 (secteur 1)
sondage sur l'angle nord-ouest de M 1061
 - US A-1100 comm. sombre lustrée bord de coupe à collerette n° 302 (Menez 117) 52-68

- US A-1116 (secteur 1)
sondage sur l'angle nord-est de M 1061
 - US A-1116 comm. sombre bord de pot n° 1304 courant II^e s.
 - 2 bords de plat n° 127 (taille différente) fin II^e s.
 - bord de pot n° 1308 fin II^e s.
 - bord de pot n° 1301.3 2^{de} moitié II^e-début III^e s.
 - bord de pot n° 1310 début III^e s.
 - comm. claire bord de cruche n° 3419 III^e s.
 - bord de vase n° 648 III^e s.

- US A-1044/1046/1047/1058 (secteur 1)
recouvrant M 1061
 - US A-1047 comm. sombre bord de gobelet n° 1104.3 mi II^e s.

- US A-1093 (secteur 2)
sondage au-dessus de M 1094
 - US A-1093 comm. sombre bord de gobelet n° 1325.1 fin I^{er} s.
 - comm. claire bord d'amphorette n° 2803 2^{de} moitié I^{er} s.

- US A-1082 (secteur 2)
sondages contre l'arase M 1094
 - US A-1082 NPR lustrée bord de jatte n° 644.1 II^e-début III^e s.

Le sondage B, à l'ouest, offre un ensemble plus complexe par la présence de l'empierrement constitué de matériels de démolition dont l'ampleur – un minimum de 1,50 m de profondeur sur un large diamètre : cf. *supra* – laisserait imaginer une certaine hétérogénéité. Pour autant, le secteur nord paraît se concentrer sur moins de 100 ans, dans une fourchette allant au mieux du début (TAQ), et plutôt du milieu du II^e au début du III^e siècle (TPQ), et correspondre par conséquent à une occupation – si la présence de fondations dans sa partie médiane se vérifiait – à peine antérieure à celle du bâtiment quadrangulaire à l'est et en tous les cas manifestement contemporaine. De son côté, l'empierrement paraît offrir une succession bien déterminée dans le temps entre le I^{er} siècle pour les zones inférieures – tel que le montrerait en tout cas le sondage ouvert jusqu'à 1,50 m de profondeur : US B-1108 – et tout le II^e siècle pour les 0,50 premiers mètres, les éléments isolés trouvés, l'un du I^{er} (US B-1087), l'autre du III^e siècle (US B-1057), pouvant ne résulter *a priori* que du brassage des couches par la pelle.

- US B-1050/1051 (secteur 1)
ouverture transversale de 2 tranchées à hauteur de la zone de mortier couches limoneuses immédiatement sous la terre arable
 - US B-1051 NPR bord de coupe II^e s.
(à noter la présence de 2 tessons du XIV^e s.)

- US B-1073 (secteur 1)
retour de pelle au centre du sondage mélangeant les couches supérieures
 - US B-1073 comm. sombre bord de cruche n° 2413 II^e s.
 - fond de pot n° 1308 II^e s.
 - bord de pot n° 1302 fin II^e s.
 - bord de pot n° 1308 fin II^e s.
 - bords de coupe tripode n° 821.1 III^e s.
 - bord de coupe à collerette n° 604.1 III^e s.
 - comm. claire bord de coupe tripode n° 612.2 époque flavienne

- US B-1066 // 1071/1072 // 1069 (secteur 1)
sous 1050 et contre les bermes ouest et est, de part et d'autre de B-1073
couche limono-sableuse avec inclusions de mortier blanc
 - US B-1066 comm. sombre bord de pot n° 1308 II^e S.
 bord de gobelet n° 1325.2 III^e S.
 - US B-1071 sigillée Gaule Centre anse de collerette n° 504.4 II^e S.
 bord de coupe n° 504.4 fin II^e S.
 - comm. sombre pot n° 1310 mi II^e S.
 fond de gobelet II^e-fin II^e S.
 bord de pot n° 1302 fin II^e S.
 pot n° 1104.3 fin II^e S.
 - comm. claire bord de pot n° 1130 du Val de Loire mi II^e S.
 bord de cruche n° 3417.1 2^{de} moitié II^e-début III^e S.
 - US B-1072 comm. sombre bord de pot II^e S.
 comm. claire bord de coupe n° 639 1^{re} moitié II^e S.
 - US B-1069 comm. sombre 2 pots n° 1301.1 et n° 1302 II^e S.
- US B-1102 (secteur 1)
sondage ouvert contre B-1066
couche limono-sableuse avec inclusions de mortier blanc et moellons : fondations ?
 - US B-1102 comm. sombre bord de pot n° 1310 fin II^e-début III^e S.
- US B-1002-1004/1007/1032/1038-1040/1057/1067/1087-1091/1109/1110/1127 (secteur 2)
empierrement, nettoyé et sondé sur 0,50 m de profondeur
 - US B-1087 comm. sombre bord de jatte n° 643 I^{er} S.
 (coupe nord)
 - US B-1057 comm. sombre bord de pot (NPR) n° 1323.2 début II^e S.
 bord de coupe n° 638 début II^e S.
 bord de pot (NPR) n° 1301.1 II^e S.
 bord de pot n° 1301.4 II^e S.
 bord de pot n° 1302 II^e S.
 2 bords de pot n° 1302 et n° 1301.4 fin II^e S.
 pied de coupe tripode n° 631 fin II^e S.
 bord de coupe tripode n° 821 dernier quart II^e-III^e S.
 comm. claire fond de cruche II^e S.
 - US B-1088 comm. sombre bord de cruche mi II^e S.
 - US B-1089 sigillée Gaule Centre bord de coupe Lezoux 8b, n° 504.3 1^{re} moitié du II^e S.
 - US B-1090 comm. sombre bord de coupe tripode n° 821 fin II^e S.
 - US B-1091 comm. sombre bord de coupe tripode n° 821 dernier quart du II^e S.
 - US B-1109 comm. sombre bord de pot (NPR) n° 1316.1 1^{re} moitié du II^e S.
 bord de pot n° 1308 1^{re} moitié du II^e S.
 bord de coupe n° 617 début II^e S.
 bord de pot n° 1302 II^e S.
 terra nigra bord de coupelle n° 317 II^e S.
 - US B-1135 (secteur 1)
sondage ouvert entre les deux blocs de meulière en place, dans B-1073
 - US B-1135 sigillée bord de coupe n° 503 Flaviens
 comm. sombre bord de gobelet n° 1106 néronien
 2 bords de pots n° 1304 II^e S.
 pot n° 1031.1 II^e S.
 gobelet n° 1104.1 mi II^e S.
 gobelet n° 1104.2 fin II^e S.
 1 pot n° 1116 fin II^e-début III^e S.

- US B-1108

sondage effectué au sein de l'empierrement sur 1 m de profondeur

– US B-1108	c. sombre pâte beige	bord de pot n° 1102	tibéro-claudiens-flaviens
		pot n° 1308	milieu du II ^e s.
		vase n° 1316.2	fin II ^e s.
		2 pots n° 1310	fin II ^e s.
	comm. claire	bord de cruche n°3403	période tibérienne
		bord de col d'amphore Dressel 9, n° 1506.3	I ^{er} s.
		anse d'amphore n° 1543	Claude-2 ^{de} moitié I ^{er} s.

- **La faune :** Les restes de faune sont, comme l'ensemble du mobilier, très fragmentaires. Dans l'ensemble, ils concernent les ossements de suidés (porcs ou sangliers), *a priori* sans sélection particulière des morceaux. Une étude reste à faire...

IV. BILAN ET PERSPECTIVES

Les acquis de cette première campagne sont plutôt prometteurs. Ils confirment de manière indiscutable la présence de vestiges d'époque romaine, ressortissant *a priori* d'un sanctuaire si l'on en croit d'une part le bâtiment repéré à l'est, au plan manifestement à double carré concentrique, typique des temples d'origine celtique – bien que l'angle sud-est n'ait pas été retrouvé –, d'autre part le matériel dont certains objets sont habituellement rapportés aux pratiques cultuelles – tels que les rouelles ou les jetons, objets votifs selon certains, ou destinés aux votes lors des assemblées, dans le cadre de la conduite de la politique, de la guerre et de la justice, qui devaient se dérouler en territoire neutre, sous l'autorité divine²⁶.

L'organisation de ce probable sanctuaire reste cependant énigmatique, d'autant que cette première campagne remet en cause les propositions d'interprétation émises jusque-là à partir des tracés donnés par les prospections aérienne et géophysique ainsi que par la « fouille Souty » (cf. *supra*). D'une part, son occupation, qui paraît, à première vue, se concentrer autour des II^e et III^e siècles, pourrait bien avoir été antérieure d'un siècle si l'on regarde le matériel de démolition, ramené à quelques mètres à l'ouest du bâtiment de plan quadrangulaire. D'autre part, outre la présence d'un empiérement de grande étendue en lieu et place de ce que l'on imaginait être un bâtiment de plan semi-circulaire, d'autres structures semblent bien apparaître dans cette même zone – tout à fait au sud de ce qui semble être un temple et probablement en périphérie de la masse annulaire perceptible sur les cartes des résistivités (cf. *supra*).

La fragilité de ces vestiges et leur mauvais état de conservation – dû notamment à leur situation en bordure de plateau particulièrement drainant et qui les fait quasi affleurer sous une couche de 0,30 à 0,40 m d'épaisseur – laissent présager néanmoins un terrain difficile et inviteraient à pratiquer une fouille stratigraphique plus minutieuse de manière à s'assurer de leur synchronie et/ou d'un développement antérieur dans le temps.

Il serait par conséquent intéressant de poursuivre les recherches sur de prochaines campagnes, selon au moins quatre objectifs :

1/ L'identification du bâtiment de plan quadrangulaire : La problématique principale repose sur l'identification du bâtiment de plan quadrangulaire qui lèverait définitivement le doute sur celle du site. Repéré dans sa partie septentrionale et occidentale, il devra l'être dans sa partie orientale de manière à pouvoir en préciser les dimensions et le plan, vérifier la présence d'une entrée et déterminer le ou les niveaux d'occupation, largement entamés par la pelle mécanique au sud et correspondant peut-être aux cailloutis A-1060 et A-1049 dégagés de part et d'autre du mur M 1061. On notera à ce propos que celui qui s'étend au nord correspond curieusement à l'emplacement moderne d'un chemin rural : seule une fouille complète permettra par conséquent d'évaluer leur relation avec la structure en place.

Par ailleurs, trop perturbées au sud et conservées sur seulement quelques cm d'épaisseur, les arases de mortier n'ont pu donner aucune information fiable quant à la date de leur implantation. Celle du nord, prise entre les deux couches de cailloutis, n'a volontairement fait l'objet d'aucun sondage : il est probable que la tranchée de fondation qu'elle paraît avoir conservé de part et d'autre sur une trentaine de cm de large – témoin le cailloutis plus grossier et plus compact – offrira les éléments d'une analyse plus précise.

26/ Voir par exemple Bernard Lambot, « Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes) », dans *Bulletin de la société archéologique champenoise*, 82/4, 1989, pp. 33-44 ; et plus largement William van Andringa, *La religion romaine. Piété et politique, I^{er}-III^e siècle après*, Paris, 2002 ; Christian Goudineau (dir.), *Religion et société en Gaule*, Lyon, 2006.

Enfin, si *fanum* il y a, l'étude de la *cella*, pour l'instant intacte, pourra peut-être permettre d'identifier la ou les divinités auxquelles il était dévolu : du moins en donnera-t-elle des éléments.

2/ L'organisation intérieure du site : Étroitement liée à celle de ses limites, la question de l'organisation intérieure du site reste encore entière. Manifestement non réaménagé après le IV^e siècle, il a pourtant été considérablement remanié, comme en témoignent la présence de l'empierrement ainsi que l'état particulièrement fragmentaire du matériel. Au milieu de ce site quelque peu rébarbatif, aux structures certes très nivelées mais dont l'état de conservation reste somme toute satisfaisant, la présence de cette « fosse » de démolition peut s'avérer être une aubaine dans la mesure où elle pourrait bien renfermer en son sein une large part des vestiges, rassemblés à une époque indéterminée. Fosse de démolition ou comblement d'une « cavée » naturelle ou d'origine anthropique, son étude devra être entreprise de manière systématique, de part et d'autre du premier sondage, par strate artificielle. Il sera intéressant en outre d'en vérifier les limites, notamment au nord, en confirmant la présence des fondations perçues lors de cette première campagne. Parallèlement, il importera d'identifier les structures repérées dans la partie sud, en remontant vers le nord, et de les dégager en stratigraphie, de manière à en vérifier la synchronie.

3/ L'architecture : Malgré l'état de conservation de ces premières structures, l'analyse de l'architecture et des modes de construction forme un autre volet de l'étude de ce site. Michel Souty a pu mettre en évidence un bâtiment monté en torchis sur murs de pierres de 0,50 m de large, sans réelle fondation (cf. *supra*), dont la hauteur (1,10 m) a pu faire penser, par la suite, à une cave soutenant une pièce d'habitation²⁷. Si le contexte des structures nouvellement mises au jour est probablement bien différent, il n'en reste pas moins que la présence de poches de terre grisâtre extrêmement dure à même l'arase du mur M 1061 ainsi que l'épaisse couche de terre dense comportant des inclusions de fragments de mortier, de calcaire et de silex s'étendant sur 1 m² contre la berme ouest du sondage B inviteraient à imaginer une technique de construction similaire. Celle-ci devra être vérifiée, tout comme celle d'un éventuel solin de pierres que laissent deviner quelques moellons épars en émergeant aux limites extérieures. Enfin, il sera intéressant d'analyser le mode de fondation de ces murs, dont la largeur paraît atteindre un minimum de 0,80 m, mais dont la profondeur reste pour le moment non assurée et dont la composition semble n'avoir fait appel qu'à très peu de moellons.

4/ La culture matérielle : La seule présence de sigillée de Gaule centrale laisse voir qu'il s'agit d'un site non isolé, connaissant les échanges commerciaux classiques de cette région aux II^e et III^e siècles, avec son chef-lieu de cité et ses abords, voire la Vallée de la Loire (?). Rien ne permet pour l'instant en revanche d'envisager un commerce plus local. Il est clair que l'étude du matériel ajoutera un jalon particulièrement intéressant dans la connaissance que nous avons du matériel céramique de la partie septentrionale du territoire carnute, notamment dans sa relation avec les gisements proches sensiblement contemporains – entre autres La Boissière-École au nord et Gas au sud, fouillés ou en cours d'étude.

L'ensemble de ces travaux devrait permettre de conclure, à terme, au mode d'implantation de ce site, à première vue isolé, dans le contexte actuel de nos connaissances, et de manière d'autant plus déterminante s'il s'agit réellement d'un sanctuaire.

27/ D'après Yvan Barat.

La « Cavée du Moulin » Hanches (Eure & Loir)

Annexes

Annexe 1 : arrêté préfectoral n° 05 concernant
« La Cavée du Moulin », commune de Hanches, juin 2005.

Annexe 2 : quelques planches du mobilier céramique
de la « fouille Souty », d'après le *Bull. SAEL*, 1976.

Annexe 3 : principales planches du mobilier céramique
issu de la campagne de sondages 2007 (dessins Ingrid Renault).

Annexe 4 : principales planches du mobilier non céramique
issu de la campagne de sondages 2007 (dessins Véronique Chevrier).

**Annexe 1 : arrêté préfectoral n° 05 concernant
« La Cavée du Moulin », commune de Hanches, juin 2005.**



Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 05

Arrêté

Définissant le mode de saisine du Préfet de Région en application de l'article L522-5, 2° alinéa, du Code du Patrimoine, et du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

Commune de HANCHES (Enre-et-Loir)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code du Patrimoine et notamment le livre V ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1, L421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1 ;

VU le **PLU de la commune de Hanches**, arrêté en date du...

Considérant l'intérêt archéologique de la commune de Hanches, où notamment d'importants vestiges gallo-romains ont été découverts,

ARRETE

Article 1 : Sur l'étendue de la commune de Hanches sont définies quatre zones délimitées en application de l'article 5 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004.

La zone « A » est classée « non constructible » dans le PLU, en raison de la présence d'importants vestiges gallo-romains.

Tous les travaux qu'il y aurait toutefois absolue nécessité de conduire sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques. Les dossiers, les demandes d'autorisation ou déclarations devront être transmis au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie, 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cedex) pour instruction et prescriptions archéologiques éventuelles.

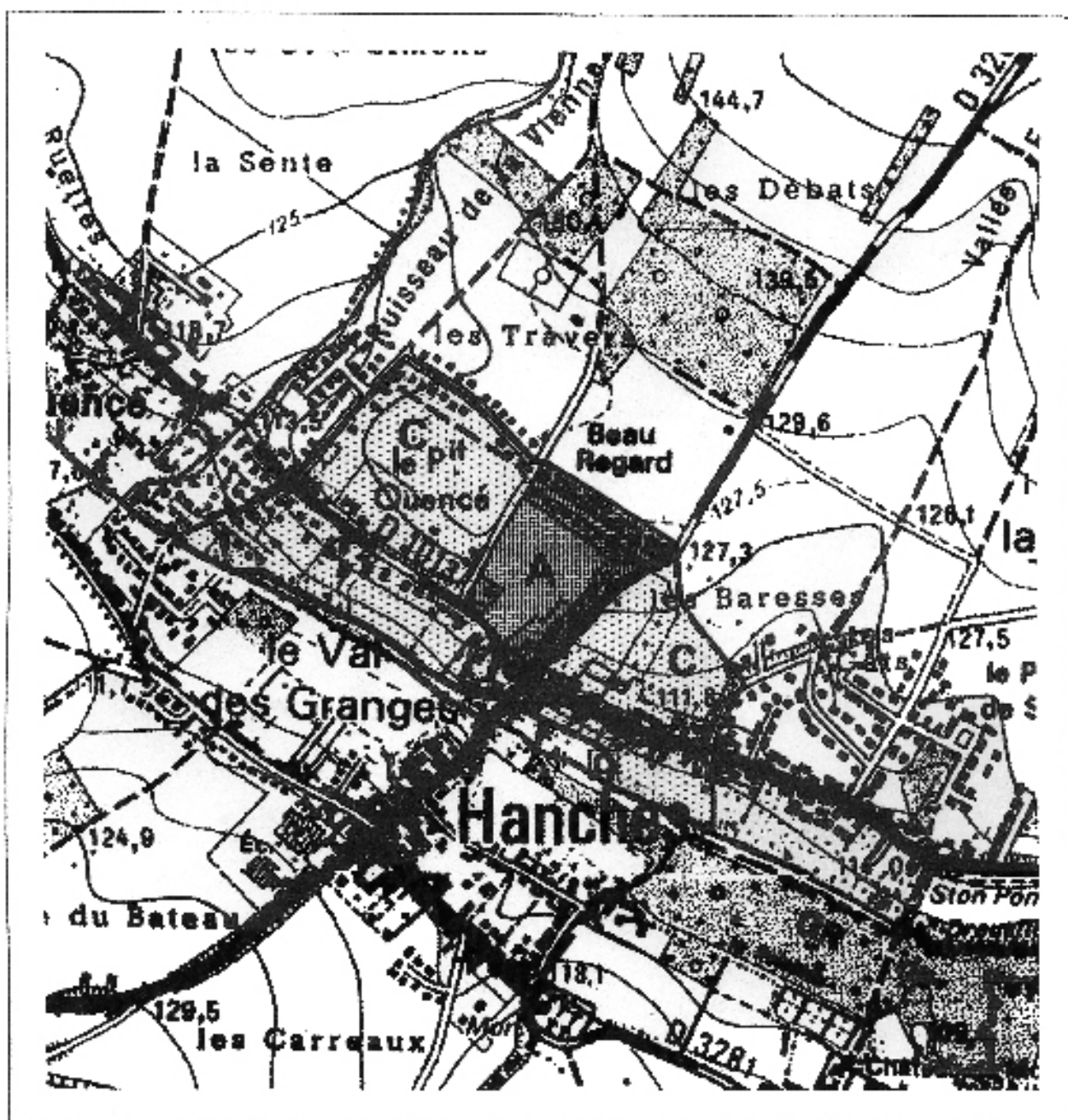
Tous les travaux subordonnés aux autorisations, décisions ou déclarations énumérées aux 1° et 4° de l'article 4 du décret n°2004-490 devant être réalisés dans la zone « B » sont également présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques



Hanches (Eure-et-Loire)
Plan annexé à l'arrêté n°05/
définissant le mode de saisine du Préfet de région
en application du décret 2004-490 relatif à l'archéologie préventive
(PROJET : détail)

Préfecture de la région Centre
 Direction régionale
 des affaires culturelles
 Service régional de l'archéologie

 **COPIE**

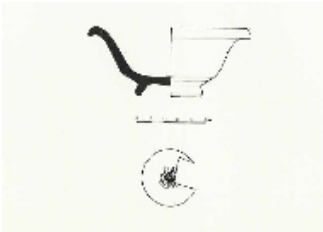


-  Zone "A" : préservée
-  Zone "B" : transmission systématique
-  Zone "C" : transmission systématique

1:10000

Sources graphiques : BD CARTO® - ©IGN, Paris 2007 ;
 SCAN 20® - ©IGN, Paris 2002 - Licence 2000/030N/9036 ;
 "reproduction interdite"
 D. D. A. - 1.2.2. - 2006

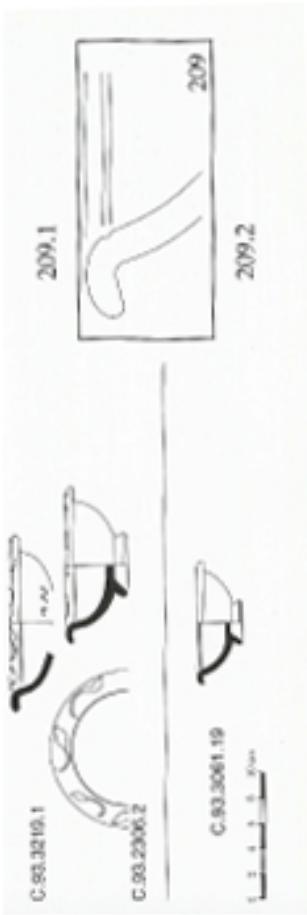
Annexe 2 : quelques planches du mobilier céramique de la « fouille Souty », d'après le Bull. SAEL, 1976.



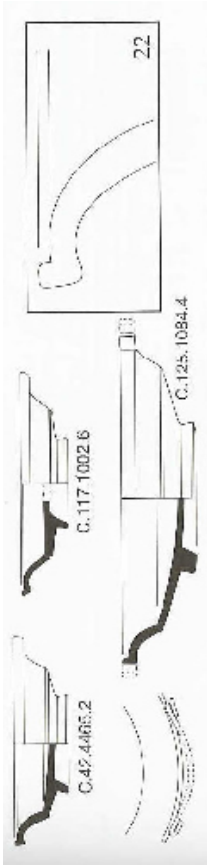
Drag. 46, selon le Bull. SAEL (1979), daté 1^{re} moitié du I^{er} s.



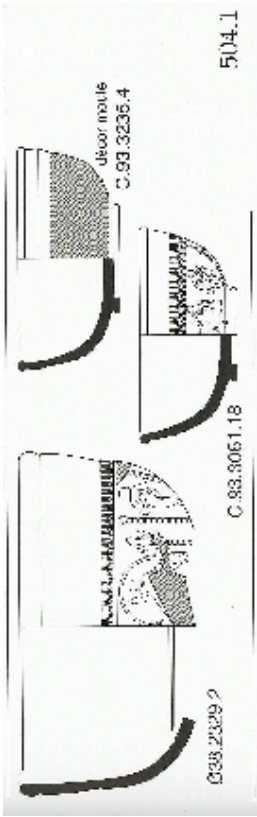
Coupelle Lezoux 42, selon Sellès (2001), datée fin I^{er} s.



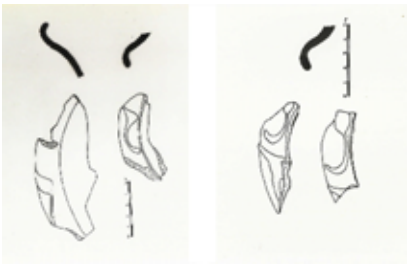
Coupelle Drag. 35, selon Sellès (2001), datée milieu I^{er} s.



Plat Curle 15, selon Sellès (2001), daté I^{er} s.



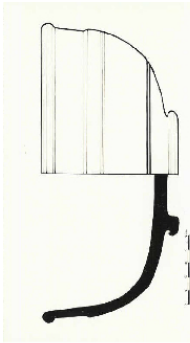
Coupe Drag. 37b, selon Sellès (2001), daté I^{er} s.



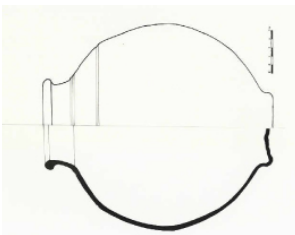
Drag. 35-36, selon le Bull. SAEL (1979), datée 1^{re} moitié du I^{er} s.



Plat Curle 15, selon le Bull. SAEL (1979), daté fin du I^{er} s.



Drag. 37, selon le Bull. SAEL (1979), daté 1^{re} moitié du I^{er} s.



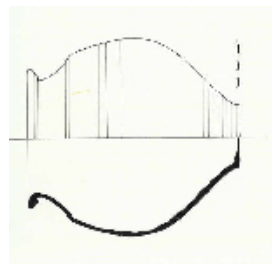
Grande olla, selon le Bull. Sael (1979), datée fin I^{er}-début II^e s.



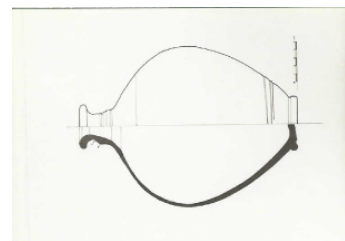
Petite olla, selon le Bull. Sael (1979), datée 2^e moitié du I^{er} s.



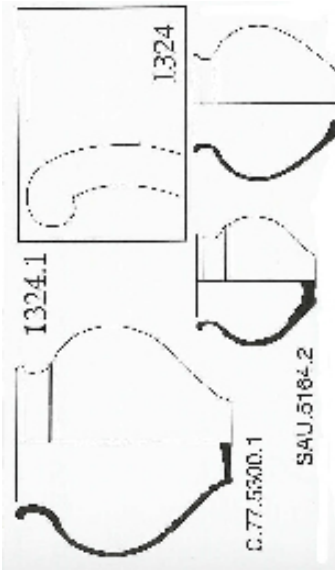
Grande olla, selon le Bull. Sael (1979), datée 2^e moitié du I^{er} s.



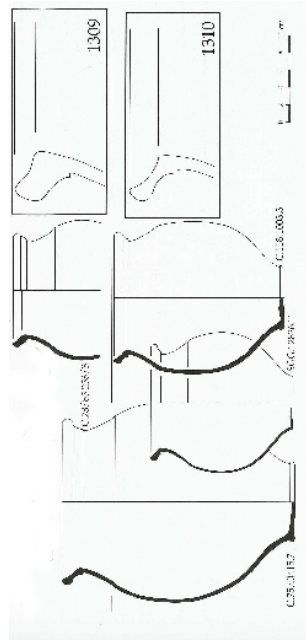
Grande olla, selon le Bull. Sael (1979), datée fin I^{er}-début II^e s.



Grand cruchon, selon le Bull. Sael (1979), daté 2^e moitié I^{er} s.

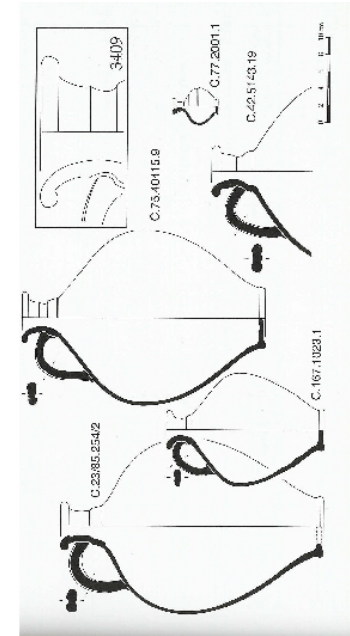


Pot, selon Sellès (2001), daté I^{er}-début II^e s.

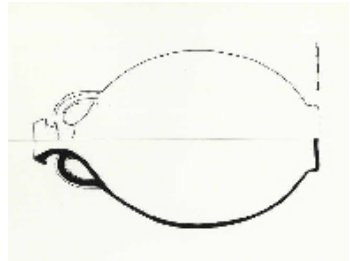


Pot n° 1309, selon Sellès (2001), daté I^{er} s.

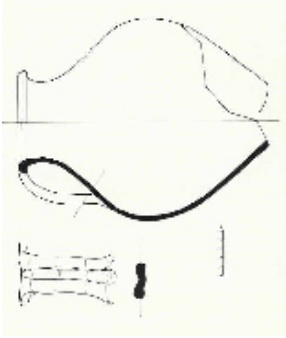
Pot n° 1310, selon Sellès (2001), daté fin I^{er} s.



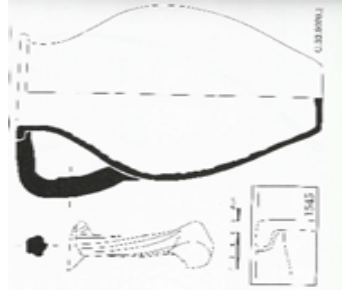
Cruche, selon Sellès (2001), datée 2^e moitié du I^{er} s.



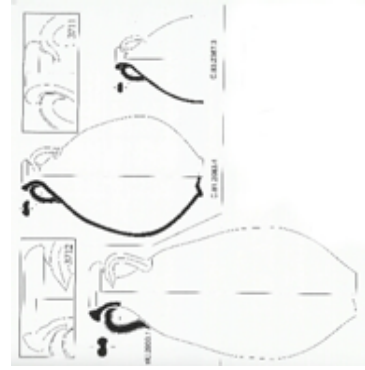
Cruche piriforme à deux anses, selon le Bull. Sael (1979), datée 2^e moitié I^{er} s.



Cruche, selon le Bull. Sael (1979), datée fin I^{er}-début II^e s.



Pichet n° 1545, selon Sellès (2001), pas de datation.



Amphorette n° 3711 ou 3712, selon Sellès (2001), datée du I^{er} s.

Annexe 3 : principales planches du mobilier céramique
issu de la campagne de sondages 2007 (dessins Ingrid Renault).

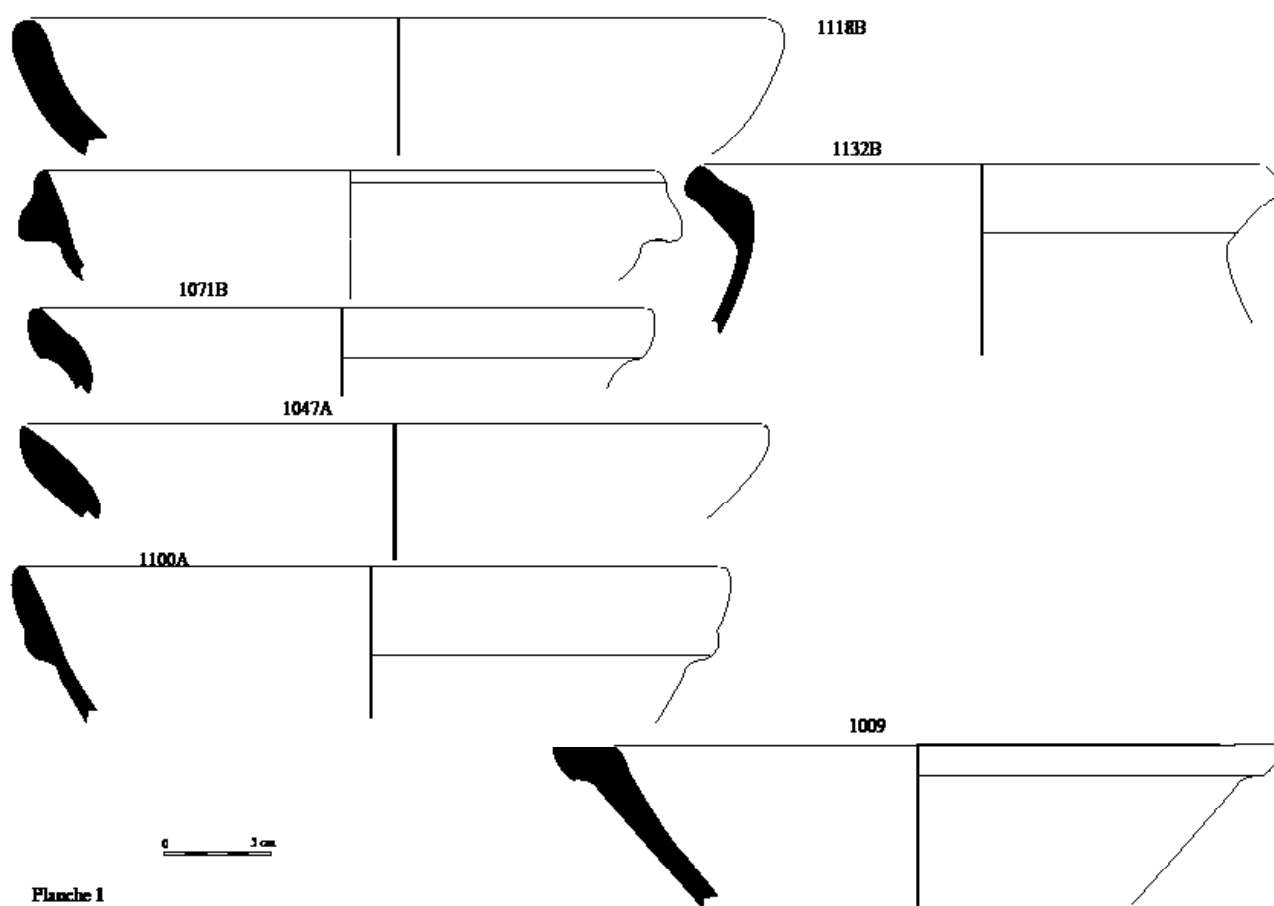
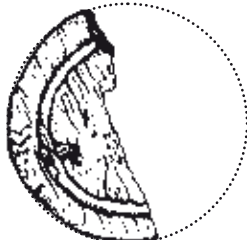


Planche 1



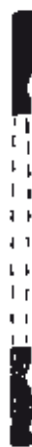
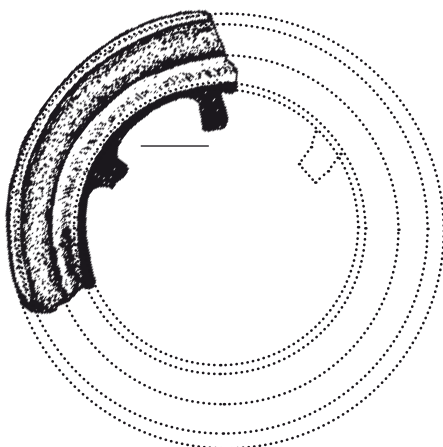
Planche 2

Annexe 4 : principales planches du mobilier non céramique issu de la campagne de sondages 2007 (dessins Véronique Chevrier).

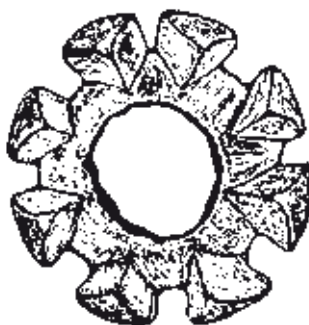


Fragment de jeton en os :
diam. 16 mm, ép. 3 mm
(US B-1071) (fig. 61).

0 5 10 mm



Fragment de rouelle
à 7 branches, bronze :
diam. 30 mm, ép. 0,8 mm
(US A-1001) (fig. 63).

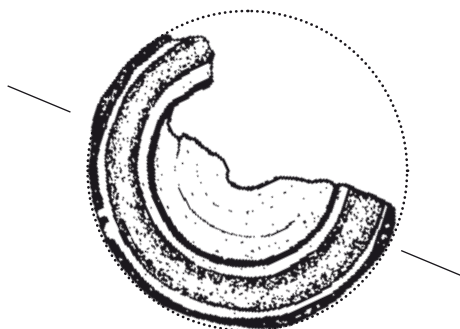


Rouelle tronconique
en plomb, à 2 x 8
cabochons pyramidaux :
diam. 21,5 mm, ép. 5 mm
(var. n° 4011 de Salicis /
var. n° IV de Vicoor)
(US A-1139) (fig. 65).



Objet de forme losangique à bords convexes, bronze : l 18 x h 27 x ép. 2 mm (? fibule du type 26d 1 de Feugère, atelier rhénan, 2^{de} moitié du I^{er} s.) (US A-1139) (fig. 66).

0 5 10 mm



Fibule ronde, ardillon en place, bronze : diam. 21 mm, ardillon 12,5 mm, ép. 1,5 mm (type 24a de Feugère, 1^{er} s.) (US B-1116) (fig. 67).